

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUX VIDEO

La présente charte précise les conditions générales d'utilisation de l'espace « Jeux vidéo » de la médiathèque ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

L'espace « jeux vidéo » est composé de 5 consoles de jeu (2 Playstation 4, 2 Xbox One et une WiiU) réparties dans deux salles. La liste des jeux est accessible depuis la page dédiée de notre site internet : <http://mediatheque.meusegrandsud.fr/EXPLOITATION/media-jeuvideo-1.aspx>

CONDITIONS D'ACCES :

OUVERTURES

- Le service « jeux vidéo » est ouvert pendant la période scolaire aux horaires suivants :
 - o Mercredi – Samedi : 12h45 à 16h45
- Pendant les vacances scolaires (hors été *), il est ouvert aux horaires suivants :
 - o Mardi – Jeudi – Vendredi : 13h45 à 17h45
 - o Mercredi – Samedi : 10h45 à 12h45 et 13h45 à 16h45

** Un planning spécifique pour les vacances d'été sera communiqué sur le site de la médiathèque.*
- La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité.

ABONNEMENT

- L'accès aux salles de jeux est réservé aux adhérents de la médiathèque Jean Jeukens, sur présentation d'une carte individuelle à jour. Le service est soumis à l'acceptation du règlement intérieur de la médiathèque. Le service est gratuit.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte durant toute la durée du jeu.

RESERVATION DE CRENEAU

- La réservation d'un créneau est obligatoire, par téléphone ou sur place. Il n'est possible de réserver qu'un seul créneau horaire à la fois dans la limite d'un par semaine.
- En cas de retard supérieur à 10 minutes, la réservation sera annulée et le créneau sera attribué à un autre usager.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Le choix des jeux est libre mais doit respecter les limitations d'âge légales mentionnées par la classification PEGI (sauf présentation d'une dérogation parentale mentionnant le ou les jeux autorisés).

- Des ateliers spécifiques de découverte seront organisés.
- L'utilisateur doit déposer sa carte d'adhérent en cours de validité pour se voir remettre une manette et un jeu par l'animateur. Ce dernier est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur le matériel.
- L'utilisateur n'est autorisé à changer qu'une fois de jeu durant le créneau, en s'adressant à l'animateur.
- L'utilisateur n'est pas autorisé à apporter ses propres jeux, ses propres manettes ou à se connecter avec son compte PSN, Xbox live et Nintendo.
- L'utilisateur peut sauvegarder sa progression, si le jeu le permet. La médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte des données.
- Pour des raisons de sécurité, la manette de jeu Wii doit être utilisée avec la dragonne.
- Le nombre de personnes présentes ne peut pas excéder 12 personnes dans la grande salle et 4 personnes dans la petite salle.

S'ENGAGER A RESPECTER LE MATERIEL ET LES AUTRES USAGERS

- La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.
- L'animateur pourra mettre fin à la session en cas de comportement excessif (bruit, détérioration de matériel, etc.) ou de non-respect des règles de fonctionnement de l'espace « jeux vidéo ». En cas de problème récurrent, l'utilisateur peut être exclu temporairement ou définitivement du service.

Charte rédigée le 20/01/2016

Nom – Prénom du joueur : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

N° de carte : _____

Sexe : H F

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de cette charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et je m'engage à les respecter.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) : _____

(nom et prénom du parent ou du représentant légal)

Autorise le mineur ci-dessus à utiliser l'espace Jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et déclare avoir pris connaissance de la présente charte et du règlement intérieur.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

par courrier : Médiathèque Jean Jeukens – Château de Marbeaumont – 74 rue de Saint-Mihiel – 55000 BAR-LE-DUC

par mail : mediatheque@meusegrandsud.fr

Renseignements : ☎ 03.29.79.09.38 - <http://mediatheque.meusegrandsud.fr>

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUX VIDEO

La présente charte précise les conditions générales d'utilisation de l'espace « Jeux vidéo » de la médiathèque ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

L'espace « jeux vidéo » est composé de 5 consoles de jeu (2 Playstation 4, 2 Xbox One et une WiiU) réparties dans deux salles. La liste des jeux est accessible depuis la page dédiée de notre site internet : <http://mediatheque.meusegrandsud.fr/EXPLOITATION/media-jeuvideo-1.aspx>

CONDITIONS D'ACCES :

OUVERTURES

- Le service « jeux vidéo » est ouvert pendant la période scolaire aux horaires suivants :
 - o Mercredi – Samedi : 12h45 à 16h45
- Pendant les vacances scolaires (hors été *), il est ouvert aux horaires suivants :
 - o Mardi – Jeudi – Vendredi : 13h45 à 17h45
 - o Mercredi – Samedi : 10h45 à 12h45 et 13h45 à 16h45

** Un planning spécifique pour les vacances d'été sera communiqué sur le site de la médiathèque.*
- La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité.

ABONNEMENT

- L'accès aux salles de jeux est réservé aux adhérents de la médiathèque Jean Jeukens, sur présentation d'une carte individuelle à jour. Le service est soumis à l'acceptation du règlement intérieur de la médiathèque. Le service est gratuit.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte durant toute la durée du jeu.

RESERVATION DE CRENEAU

- La réservation d'un créneau est obligatoire, par téléphone ou sur place. Il n'est possible de réserver qu'un seul créneau horaire à la fois dans la limite d'un par semaine.
- En cas de retard supérieur à 10 minutes, la réservation sera annulée et le créneau sera attribué à un autre usager.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Le choix des jeux est libre mais doit respecter les limitations d'âge légales mentionnées par la classification PEGI (sauf présentation d'une dérogation parentale mentionnant le ou les jeux autorisés).

- Des ateliers spécifiques de découverte seront organisés.
- L'utilisateur doit déposer sa carte d'adhérent en cours de validité pour se voir remettre une manette et un jeu par l'animateur. Ce dernier est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur le matériel.
- L'utilisateur n'est autorisé à changer qu'une fois de jeu durant le créneau, en s'adressant à l'animateur.
- L'utilisateur n'est pas autorisé à apporter ses propres jeux, ses propres manettes ou à se connecter avec son compte PSN, Xbox live et Nintendo.
- L'utilisateur peut sauvegarder sa progression, si le jeu le permet. La médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte des données.
- Pour des raisons de sécurité, la manette de jeu Wii doit être utilisée avec la dragonne.
- Le nombre de personnes présentes ne peut pas excéder 12 personnes dans la grande salle et 4 personnes dans la petite salle.

S'ENGAGER A RESPECTER LE MATERIEL ET LES AUTRES USAGERS

- La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.
- L'animateur pourra mettre fin à la session en cas de comportement excessif (bruit, détérioration de matériel, etc.) ou de non-respect des règles de fonctionnement de l'espace « jeux vidéo ». En cas de problème récurrent, l'utilisateur peut être exclu temporairement ou définitivement du service.

Charte rédigée le 20/01/2016

Nom – Prénom du joueur : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

N° de carte : _____

Sexe : H F

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de cette charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et je m'engage à les respecter.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) : _____

(nom et prénom du parent ou du représentant légal)

Autorise le mineur ci-dessus à utiliser l'espace Jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et déclare avoir pris connaissance de la présente charte et du règlement intérieur.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

par courrier : Médiathèque Jean Jeukens – Château de Marbeaumont – 74 rue de Saint-Mihiel – 55000 BAR-LE-DUC

par mail : mediatheque@meusegrandsud.fr

Renseignements : ☎ 03.29.79.09.38 - <http://mediatheque.meusegrandsud.fr>

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUX VIDEO

La présente charte précise les conditions générales d'utilisation de l'espace « Jeux vidéo » de la médiathèque ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

L'espace « jeux vidéo » est composé de 5 consoles de jeu (2 Playstation 4, 2 Xbox One et une WiiU) réparties dans deux salles. La liste des jeux est accessible depuis la page dédiée de notre site internet : <http://mediatheque.meusegrandsud.fr/EXPLOITATION/media-jeuvideo-1.aspx>

CONDITIONS D'ACCES :

OUVERTURES

- Le service « jeux vidéo » est ouvert pendant la période scolaire aux horaires suivants :
 - o Mercredi – Samedi : 12h45 à 16h45
- Pendant les vacances scolaires (hors été *), il est ouvert aux horaires suivants :
 - o Mardi – Jeudi – Vendredi : 13h45 à 17h45
 - o Mercredi – Samedi : 10h45 à 12h45 et 13h45 à 16h45

** Un planning spécifique pour les vacances d'été sera communiqué sur le site de la médiathèque.*
- La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité.

ABONNEMENT

- L'accès aux salles de jeux est réservé aux adhérents de la médiathèque Jean Jeukens, sur présentation d'une carte individuelle à jour. Le service est soumis à l'acceptation du règlement intérieur de la médiathèque. Le service est gratuit.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte durant toute la durée du jeu.

RESERVATION DE CRENEAU

- La réservation d'un créneau est obligatoire, par téléphone ou sur place. Il n'est possible de réserver qu'un seul créneau horaire à la fois dans la limite d'un par semaine.
- En cas de retard supérieur à 10 minutes, la réservation sera annulée et le créneau sera attribué à un autre usager.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Le choix des jeux est libre mais doit respecter les limitations d'âge légales mentionnées par la classification PEGI (sauf présentation d'une dérogation parentale mentionnant le ou les jeux autorisés).

- Des ateliers spécifiques de découverte seront organisés.
- L'utilisateur doit déposer sa carte d'adhérent en cours de validité pour se voir remettre une manette et un jeu par l'animateur. Ce dernier est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur le matériel.
- L'utilisateur n'est autorisé à changer qu'une fois de jeu durant le créneau, en s'adressant à l'animateur.
- L'utilisateur n'est pas autorisé à apporter ses propres jeux, ses propres manettes ou à se connecter avec son compte PSN, Xbox live et Nintendo.
- L'utilisateur peut sauvegarder sa progression, si le jeu le permet. La médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte des données.
- Pour des raisons de sécurité, la manette de jeu Wii doit être utilisée avec la dragonne.
- Le nombre de personnes présentes ne peut pas excéder 12 personnes dans la grande salle et 4 personnes dans la petite salle.

S'ENGAGER A RESPECTER LE MATERIEL ET LES AUTRES USAGERS

- La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.
- L'animateur pourra mettre fin à la session en cas de comportement excessif (bruit, détérioration de matériel, etc.) ou de non-respect des règles de fonctionnement de l'espace « jeux vidéo ». En cas de problème récurrent, l'utilisateur peut être exclu temporairement ou définitivement du service.

Charte rédigée le 20/01/2016

Nom – Prénom du joueur : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

N° de carte : _____

Sexe : H F

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de cette charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et je m'engage à les respecter.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) : _____

(nom et prénom du parent ou du représentant légal)

Autorise le mineur ci-dessus à utiliser l'espace Jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et déclare avoir pris connaissance de la présente charte et du règlement intérieur.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

par courrier : Médiathèque Jean Jeukens – Château de Marbeaumont – 74 rue de Saint-Mihiel – 55000 BAR-LE-DUC

par mail : mediatheque@meusegrandsud.fr

Renseignements : ☎ 03.29.79.09.38 - <http://mediatheque.meusegrandsud.fr>

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUX VIDEO

La présente charte précise les conditions générales d'utilisation de l'espace « Jeux vidéo » de la médiathèque ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

L'espace « jeux vidéo » est composé de 5 consoles de jeu (2 Playstation 4, 2 Xbox One et une WiiU) réparties dans deux salles. La liste des jeux est accessible depuis la page dédiée de notre site internet : <http://mediatheque.meusegrandsud.fr/EXPLOITATION/media-jeuvideo-1.aspx>

CONDITIONS D'ACCES :

OUVERTURES

- Le service « jeux vidéo » est ouvert pendant la période scolaire aux horaires suivants :
 - o Mercredi – Samedi : 12h45 à 16h45
- Pendant les vacances scolaires (hors été *), il est ouvert aux horaires suivants :
 - o Mardi – Jeudi – Vendredi : 13h45 à 17h45
 - o Mercredi – Samedi : 10h45 à 12h45 et 13h45 à 16h45

** Un planning spécifique pour les vacances d'été sera communiqué sur le site de la médiathèque.*
- La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité.

ABONNEMENT

- L'accès aux salles de jeux est réservé aux adhérents de la médiathèque Jean Jeukens, sur présentation d'une carte individuelle à jour. Le service est soumis à l'acceptation du règlement intérieur de la médiathèque. Le service est gratuit.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte durant toute la durée du jeu.

RESERVATION DE CRENEAU

- La réservation d'un créneau est obligatoire, par téléphone ou sur place. Il n'est possible de réserver qu'un seul créneau horaire à la fois dans la limite d'un par semaine.
- En cas de retard supérieur à 10 minutes, la réservation sera annulée et le créneau sera attribué à un autre usager.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Le choix des jeux est libre mais doit respecter les limitations d'âge légales mentionnées par la classification PEGI (sauf présentation d'une dérogation parentale mentionnant le ou les jeux autorisés).

- Des ateliers spécifiques de découverte seront organisés.
- L'utilisateur doit déposer sa carte d'adhérent en cours de validité pour se voir remettre une manette et un jeu par l'animateur. Ce dernier est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur le matériel.
- L'utilisateur n'est autorisé à changer qu'une fois de jeu durant le créneau, en s'adressant à l'animateur.
- L'utilisateur n'est pas autorisé à apporter ses propres jeux, ses propres manettes ou à se connecter avec son compte PSN, Xbox live et Nintendo.
- L'utilisateur peut sauvegarder sa progression, si le jeu le permet. La médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte des données.
- Pour des raisons de sécurité, la manette de jeu Wii doit être utilisée avec la dragonne.
- Le nombre de personnes présentes ne peut pas excéder 12 personnes dans la grande salle et 4 personnes dans la petite salle.

S'ENGAGER A RESPECTER LE MATERIEL ET LES AUTRES USAGERS

- La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.
- L'animateur pourra mettre fin à la session en cas de comportement excessif (bruit, détérioration de matériel, etc.) ou de non-respect des règles de fonctionnement de l'espace « jeux vidéo ». En cas de problème récurrent, l'utilisateur peut être exclu temporairement ou définitivement du service.

Charte rédigée le 20/01/2016

Nom – Prénom du joueur : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

N° de carte : _____

Sexe : H F

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de cette charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et je m'engage à les respecter.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) : _____

(nom et prénom du parent ou du représentant légal)

Autorise le mineur ci-dessus à utiliser l'espace Jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et déclare avoir pris connaissance de la présente charte et du règlement intérieur.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

par courrier : Médiathèque Jean Jeukens – Château de Marbeaumont – 74 rue de Saint-Mihiel – 55000 BAR-LE-DUC

par mail : mediatheque@meusegrandsud.fr

Renseignements : ☎ 03.29.79.09.38 - <http://mediatheque.meusegrandsud.fr>

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUX VIDEO

La présente charte précise les conditions générales d'utilisation de l'espace « Jeux vidéo » de la médiathèque ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

L'espace « jeux vidéo » est composé de 5 consoles de jeu (2 Playstation 4, 2 Xbox One et une WiiU) réparties dans deux salles. La liste des jeux est accessible depuis la page dédiée de notre site internet : <http://mediatheque.meusegrandsud.fr/EXPLOITATION/media-jeuvideo-1.aspx>

CONDITIONS D'ACCES :

OUVERTURES

- Le service « jeux vidéo » est ouvert pendant la période scolaire aux horaires suivants :
 - o Mercredi – Samedi : 12h45 à 16h45
- Pendant les vacances scolaires (hors été *), il est ouvert aux horaires suivants :
 - o Mardi – Jeudi – Vendredi : 13h45 à 17h45
 - o Mercredi – Samedi : 10h45 à 12h45 et 13h45 à 16h45

** Un planning spécifique pour les vacances d'été sera communiqué sur le site de la médiathèque.*
- La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité.

ABONNEMENT

- L'accès aux salles de jeux est réservé aux adhérents de la médiathèque Jean Jeukens, sur présentation d'une carte individuelle à jour. Le service est soumis à l'acceptation du règlement intérieur de la médiathèque. Le service est gratuit.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte durant toute la durée du jeu.

RESERVATION DE CRENEAU

- La réservation d'un créneau est obligatoire, par téléphone ou sur place. Il n'est possible de réserver qu'un seul créneau horaire à la fois dans la limite d'un par semaine.
- En cas de retard supérieur à 10 minutes, la réservation sera annulée et le créneau sera attribué à un autre usager.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Le choix des jeux est libre mais doit respecter les limitations d'âge légales mentionnées par la classification PEGI (sauf présentation d'une dérogation parentale mentionnant le ou les jeux autorisés).

- Des ateliers spécifiques de découverte seront organisés.
- L'utilisateur doit déposer sa carte d'adhérent en cours de validité pour se voir remettre une manette et un jeu par l'animateur. Ce dernier est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur le matériel.
- L'utilisateur n'est autorisé à changer qu'une fois de jeu durant le créneau, en s'adressant à l'animateur.
- L'utilisateur n'est pas autorisé à apporter ses propres jeux, ses propres manettes ou à se connecter avec son compte PSN, Xbox live et Nintendo.
- L'utilisateur peut sauvegarder sa progression, si le jeu le permet. La médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte des données.
- Pour des raisons de sécurité, la manette de jeu Wii doit être utilisée avec la dragonne.
- Le nombre de personnes présentes ne peut pas excéder 12 personnes dans la grande salle et 4 personnes dans la petite salle.

S'ENGAGER A RESPECTER LE MATERIEL ET LES AUTRES USAGERS

- La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.
- L'animateur pourra mettre fin à la session en cas de comportement excessif (bruit, détérioration de matériel, etc.) ou de non-respect des règles de fonctionnement de l'espace « jeux vidéo ». En cas de problème récurrent, l'utilisateur peut être exclu temporairement ou définitivement du service.

Charte rédigée le 20/01/2016

Nom – Prénom du joueur : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

N° de carte : _____

Sexe : H F

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de cette charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et je m'engage à les respecter.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) : _____

(nom et prénom du parent ou du représentant légal)

Autorise le mineur ci-dessus à utiliser l'espace Jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et déclare avoir pris connaissance de la présente charte et du règlement intérieur.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

par courrier : Médiathèque Jean Jeukens – Château de Marbeaumont – 74 rue de Saint-Mihiel – 55000 BAR-LE-DUC

par mail : mediatheque@meusegrandsud.fr

Renseignements : ☎ 03.29.79.09.38 - <http://mediatheque.meusegrandsud.fr>

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUX VIDEO

La présente charte précise les conditions générales d'utilisation de l'espace « Jeux vidéo » de la médiathèque ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

L'espace « jeux vidéo » est composé de 5 consoles de jeu (2 Playstation 4, 2 Xbox One et une WiiU) réparties dans deux salles. La liste des jeux est accessible depuis la page dédiée de notre site internet : <http://mediatheque.meusegrandsud.fr/EXPLOITATION/media-jeuvideo-1.aspx>

CONDITIONS D'ACCES :

OUVERTURES

- Le service « jeux vidéo » est ouvert pendant la période scolaire aux horaires suivants :
 - o Mercredi – Samedi : 12h45 à 16h45
- Pendant les vacances scolaires (hors été *), il est ouvert aux horaires suivants :
 - o Mardi – Jeudi – Vendredi : 13h45 à 17h45
 - o Mercredi – Samedi : 10h45 à 12h45 et 13h45 à 16h45

** Un planning spécifique pour les vacances d'été sera communiqué sur le site de la médiathèque.*
- La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité.

ABONNEMENT

- L'accès aux salles de jeux est réservé aux adhérents de la médiathèque Jean Jeukens, sur présentation d'une carte individuelle à jour. Le service est soumis à l'acceptation du règlement intérieur de la médiathèque. Le service est gratuit.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte durant toute la durée du jeu.

RESERVATION DE CRENEAU

- La réservation d'un créneau est obligatoire, par téléphone ou sur place. Il n'est possible de réserver qu'un seul créneau horaire à la fois dans la limite d'un par semaine.
- En cas de retard supérieur à 10 minutes, la réservation sera annulée et le créneau sera attribué à un autre usager.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Le choix des jeux est libre mais doit respecter les limitations d'âge légales mentionnées par la classification PEGI (sauf présentation d'une dérogation parentale mentionnant le ou les jeux autorisés).

par courrier : Médiathèque Jean Jeukens – Château de Marbeaumont – 74 rue de Saint-Mihiel – 55000 BAR-LE-DUC

par mail : mediatheque@meusegrandsud.fr

Renseignements : ☎ 03.29.79.09.38 - <http://mediatheque.meusegrandsud.fr>

- Des ateliers spécifiques de découverte seront organisés.
- L'utilisateur doit déposer sa carte d'adhérent en cours de validité pour se voir remettre une manette et un jeu par l'animateur. Ce dernier est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur le matériel.
- L'utilisateur n'est autorisé à changer qu'une fois de jeu durant le créneau, en s'adressant à l'animateur.
- L'utilisateur n'est pas autorisé à apporter ses propres jeux, ses propres manettes ou à se connecter avec son compte PSN, Xbox live et Nintendo.
- L'utilisateur peut sauvegarder sa progression, si le jeu le permet. La médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte des données.
- Pour des raisons de sécurité, la manette de jeu Wii doit être utilisée avec la dragonne.
- Le nombre de personnes présentes ne peut pas excéder 12 personnes dans la grande salle et 4 personnes dans la petite salle.

S'ENGAGER A RESPECTER LE MATERIEL ET LES AUTRES USAGERS

- La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.
- L'animateur pourra mettre fin à la session en cas de comportement excessif (bruit, détérioration de matériel, etc.) ou de non-respect des règles de fonctionnement de l'espace « jeux vidéo ». En cas de problème récurrent, l'utilisateur peut être exclu temporairement ou définitivement du service.

Charte rédigée le 20/01/2016

Nom – Prénom du joueur : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

N° de carte : _____

Sexe : H F

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de cette charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et je m'engage à les respecter.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) : _____

(nom et prénom du parent ou du représentant légal)

Autorise le mineur ci-dessus à utiliser l'espace Jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et déclare avoir pris connaissance de la présente charte et du règlement intérieur.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

par courrier : Médiathèque Jean Jeukens – Château de Marbeaumont – 74 rue de Saint-Mihiel – 55000 BAR-LE-DUC

par mail : mediatheque@meusegrandsud.fr

Renseignements : ☎ 03.29.79.09.38 - <http://mediatheque.meusegrandsud.fr>

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUX VIDEO

La présente charte précise les conditions générales d'utilisation de l'espace « Jeux vidéo » de la médiathèque ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

L'espace « jeux vidéo » est composé de 5 consoles de jeu (2 Playstation 4, 2 Xbox One et une WiiU) réparties dans deux salles. La liste des jeux est accessible depuis la page dédiée de notre site internet : <http://mediatheque.meusegrandsud.fr/EXPLOITATION/media-jeuvideo-1.aspx>

CONDITIONS D'ACCES :

OUVERTURES

- Le service « jeux vidéo » est ouvert pendant la période scolaire aux horaires suivants :
 - o Mercredi – Samedi : 12h45 à 16h45
- Pendant les vacances scolaires (hors été *), il est ouvert aux horaires suivants :
 - o Mardi – Jeudi – Vendredi : 13h45 à 17h45
 - o Mercredi – Samedi : 10h45 à 12h45 et 13h45 à 16h45

** Un planning spécifique pour les vacances d'été sera communiqué sur le site de la médiathèque.*
- La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité.

ABONNEMENT

- L'accès aux salles de jeux est réservé aux adhérents de la médiathèque Jean Jeukens, sur présentation d'une carte individuelle à jour. Le service est soumis à l'acceptation du règlement intérieur de la médiathèque. Le service est gratuit.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte durant toute la durée du jeu.

RESERVATION DE CRENEAU

- La réservation d'un créneau est obligatoire, par téléphone ou sur place. Il n'est possible de réserver qu'un seul créneau horaire à la fois dans la limite d'un par semaine.
- En cas de retard supérieur à 10 minutes, la réservation sera annulée et le créneau sera attribué à un autre usager.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Le choix des jeux est libre mais doit respecter les limitations d'âge légales mentionnées par la classification PEGI (sauf présentation d'une dérogation parentale mentionnant le ou les jeux autorisés).

- Des ateliers spécifiques de découverte seront organisés.
- L'utilisateur doit déposer sa carte d'adhérent en cours de validité pour se voir remettre une manette et un jeu par l'animateur. Ce dernier est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur le matériel.
- L'utilisateur n'est autorisé à changer qu'une fois de jeu durant le créneau, en s'adressant à l'animateur.
- L'utilisateur n'est pas autorisé à apporter ses propres jeux, ses propres manettes ou à se connecter avec son compte PSN, Xbox live et Nintendo.
- L'utilisateur peut sauvegarder sa progression, si le jeu le permet. La médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte des données.
- Pour des raisons de sécurité, la manette de jeu Wii doit être utilisée avec la dragonne.
- Le nombre de personnes présentes ne peut pas excéder 12 personnes dans la grande salle et 4 personnes dans la petite salle.

S'ENGAGER A RESPECTER LE MATERIEL ET LES AUTRES USAGERS

- La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.
- L'animateur pourra mettre fin à la session en cas de comportement excessif (bruit, détérioration de matériel, etc.) ou de non-respect des règles de fonctionnement de l'espace « jeux vidéo ». En cas de problème récurrent, l'utilisateur peut être exclu temporairement ou définitivement du service.

Charte rédigée le 20/01/2016

Nom – Prénom du joueur : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

N° de carte : _____

Sexe : H F

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de cette charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et je m'engage à les respecter.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) : _____

(nom et prénom du parent ou du représentant légal)

Autorise le mineur ci-dessus à utiliser l'espace Jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et déclare avoir pris connaissance de la présente charte et du règlement intérieur.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

par courrier : Médiathèque Jean Jeukens – Château de Marbeaumont – 74 rue de Saint-Mihiel – 55000 BAR-LE-DUC

par mail : mediatheque@meusegrandsud.fr

Renseignements : ☎ 03.29.79.09.38 - <http://mediatheque.meusegrandsud.fr>

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUX VIDEO

La présente charte précise les conditions générales d'utilisation de l'espace « Jeux vidéo » de la médiathèque ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

L'espace « jeux vidéo » est composé de 5 consoles de jeu (2 Playstation 4, 2 Xbox One et une WiiU) réparties dans deux salles. La liste des jeux est accessible depuis la page dédiée de notre site internet : <http://mediatheque.meusegrandsud.fr/EXPLOITATION/media-jeuvideo-1.aspx>

CONDITIONS D'ACCES :

OUVERTURES

- Le service « jeux vidéo » est ouvert pendant la période scolaire aux horaires suivants :
 - o Mercredi – Samedi : 12h45 à 16h45
- Pendant les vacances scolaires (hors été *), il est ouvert aux horaires suivants :
 - o Mardi – Jeudi – Vendredi : 13h45 à 17h45
 - o Mercredi – Samedi : 10h45 à 12h45 et 13h45 à 16h45

** Un planning spécifique pour les vacances d'été sera communiqué sur le site de la médiathèque.*
- La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité.

ABONNEMENT

- L'accès aux salles de jeux est réservé aux adhérents de la médiathèque Jean Jeukens, sur présentation d'une carte individuelle à jour. Le service est soumis à l'acceptation du règlement intérieur de la médiathèque. Le service est gratuit.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte durant toute la durée du jeu.

RESERVATION DE CRENEAU

- La réservation d'un créneau est obligatoire, par téléphone ou sur place. Il n'est possible de réserver qu'un seul créneau horaire à la fois dans la limite d'un par semaine.
- En cas de retard supérieur à 10 minutes, la réservation sera annulée et le créneau sera attribué à un autre usager.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Le choix des jeux est libre mais doit respecter les limitations d'âge légales mentionnées par la classification PEGI (sauf présentation d'une dérogation parentale mentionnant le ou les jeux autorisés).

- Des ateliers spécifiques de découverte seront organisés.
- L'utilisateur doit déposer sa carte d'adhérent en cours de validité pour se voir remettre une manette et un jeu par l'animateur. Ce dernier est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur le matériel.
- L'utilisateur n'est autorisé à changer qu'une fois de jeu durant le créneau, en s'adressant à l'animateur.
- L'utilisateur n'est pas autorisé à apporter ses propres jeux, ses propres manettes ou à se connecter avec son compte PSN, Xbox live et Nintendo.
- L'utilisateur peut sauvegarder sa progression, si le jeu le permet. La médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte des données.
- Pour des raisons de sécurité, la manette de jeu Wii doit être utilisée avec la dragonne.
- Le nombre de personnes présentes ne peut pas excéder 12 personnes dans la grande salle et 4 personnes dans la petite salle.

S'ENGAGER A RESPECTER LE MATERIEL ET LES AUTRES USAGERS

- La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.
- L'animateur pourra mettre fin à la session en cas de comportement excessif (bruit, détérioration de matériel, etc.) ou de non-respect des règles de fonctionnement de l'espace « jeux vidéo ». En cas de problème récurrent, l'utilisateur peut être exclu temporairement ou définitivement du service.

Charte rédigée le 20/01/2016

Nom – Prénom du joueur : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

N° de carte : _____

Sexe : H F

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de cette charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et je m'engage à les respecter.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) : _____

(nom et prénom du parent ou du représentant légal)

Autorise le mineur ci-dessus à utiliser l'espace Jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et déclare avoir pris connaissance de la présente charte et du règlement intérieur.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

par courrier : Médiathèque Jean Jeukens – Château de Marbeaumont – 74 rue de Saint-Mihiel – 55000 BAR-LE-DUC

par mail : mediatheque@meusegrandsud.fr

Renseignements : ☎ 03.29.79.09.38 - <http://mediatheque.meusegrandsud.fr>

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUX VIDEO

La présente charte précise les conditions générales d'utilisation de l'espace « Jeux vidéo » de la médiathèque ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

L'espace « jeux vidéo » est composé de 5 consoles de jeu (2 Playstation 4, 2 Xbox One et une WiiU) réparties dans deux salles. La liste des jeux est accessible depuis la page dédiée de notre site internet : <http://mediatheque.meusegrandsud.fr/EXPLOITATION/media-jeuvideo-1.aspx>

CONDITIONS D'ACCES :

OUVERTURES

- Le service « jeux vidéo » est ouvert pendant la période scolaire aux horaires suivants :
 - o Mercredi – Samedi : 12h45 à 16h45
- Pendant les vacances scolaires (hors été *), il est ouvert aux horaires suivants :
 - o Mardi – Jeudi – Vendredi : 13h45 à 17h45
 - o Mercredi – Samedi : 10h45 à 12h45 et 13h45 à 16h45

** Un planning spécifique pour les vacances d'été sera communiqué sur le site de la médiathèque.*
- La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité.

ABONNEMENT

- L'accès aux salles de jeux est réservé aux adhérents de la médiathèque Jean Jeukens, sur présentation d'une carte individuelle à jour. Le service est soumis à l'acceptation du règlement intérieur de la médiathèque. Le service est gratuit.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte durant toute la durée du jeu.

RESERVATION DE CRENEAU

- La réservation d'un créneau est obligatoire, par téléphone ou sur place. Il n'est possible de réserver qu'un seul créneau horaire à la fois dans la limite d'un par semaine.
- En cas de retard supérieur à 10 minutes, la réservation sera annulée et le créneau sera attribué à un autre usager.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Le choix des jeux est libre mais doit respecter les limitations d'âge légales mentionnées par la classification PEGI (sauf présentation d'une dérogation parentale mentionnant le ou les jeux autorisés).

- Des ateliers spécifiques de découverte seront organisés.
- L'utilisateur doit déposer sa carte d'adhérent en cours de validité pour se voir remettre une manette et un jeu par l'animateur. Ce dernier est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur le matériel.
- L'utilisateur n'est autorisé à changer qu'une fois de jeu durant le créneau, en s'adressant à l'animateur.
- L'utilisateur n'est pas autorisé à apporter ses propres jeux, ses propres manettes ou à se connecter avec son compte PSN, Xbox live et Nintendo.
- L'utilisateur peut sauvegarder sa progression, si le jeu le permet. La médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte des données.
- Pour des raisons de sécurité, la manette de jeu Wii doit être utilisée avec la dragonne.
- Le nombre de personnes présentes ne peut pas excéder 12 personnes dans la grande salle et 4 personnes dans la petite salle.

S'ENGAGER A RESPECTER LE MATERIEL ET LES AUTRES USAGERS

- La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.
- L'animateur pourra mettre fin à la session en cas de comportement excessif (bruit, détérioration de matériel, etc.) ou de non-respect des règles de fonctionnement de l'espace « jeux vidéo ». En cas de problème récurrent, l'utilisateur peut être exclu temporairement ou définitivement du service.

Charte rédigée le 20/01/2016

Nom – Prénom du joueur : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

N° de carte : _____

Sexe : H F

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de cette charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et je m'engage à les respecter.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) : _____

(nom et prénom du parent ou du représentant légal)

Autorise le mineur ci-dessus à utiliser l'espace Jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et déclare avoir pris connaissance de la présente charte et du règlement intérieur.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

par courrier : Médiathèque Jean Jeukens – Château de Marbeaumont – 74 rue de Saint-Mihiel – 55000 BAR-LE-DUC

par mail : mediatheque@meusegrandsud.fr

Renseignements : ☎ 03.29.79.09.38 - <http://mediatheque.meusegrandsud.fr>

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUX VIDEO

La présente charte précise les conditions générales d'utilisation de l'espace « Jeux vidéo » de la médiathèque ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

L'espace « jeux vidéo » est composé de 5 consoles de jeu (2 Playstation 4, 2 Xbox One et une WiiU) réparties dans deux salles. La liste des jeux est accessible depuis la page dédiée de notre site internet : <http://mediatheque.meusegrandsud.fr/EXPLOITATION/media-jeuvideo-1.aspx>

CONDITIONS D'ACCES :

OUVERTURES

- Le service « jeux vidéo » est ouvert pendant la période scolaire aux horaires suivants :
 - o Mercredi – Samedi : 12h45 à 16h45
- Pendant les vacances scolaires (hors été *), il est ouvert aux horaires suivants :
 - o Mardi – Jeudi – Vendredi : 13h45 à 17h45
 - o Mercredi – Samedi : 10h45 à 12h45 et 13h45 à 16h45

** Un planning spécifique pour les vacances d'été sera communiqué sur le site de la médiathèque.*
- La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité.

ABONNEMENT

- L'accès aux salles de jeux est réservé aux adhérents de la médiathèque Jean Jeukens, sur présentation d'une carte individuelle à jour. Le service est soumis à l'acceptation du règlement intérieur de la médiathèque. Le service est gratuit.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte durant toute la durée du jeu.

RESERVATION DE CRENEAU

- La réservation d'un créneau est obligatoire, par téléphone ou sur place. Il n'est possible de réserver qu'un seul créneau horaire à la fois dans la limite d'un par semaine.
- En cas de retard supérieur à 10 minutes, la réservation sera annulée et le créneau sera attribué à un autre usager.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Le choix des jeux est libre mais doit respecter les limitations d'âge légales mentionnées par la classification PEGI (sauf présentation d'une dérogation parentale mentionnant le ou les jeux autorisés).

- Des ateliers spécifiques de découverte seront organisés.
- L'utilisateur doit déposer sa carte d'adhérent en cours de validité pour se voir remettre une manette et un jeu par l'animateur. Ce dernier est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur le matériel.
- L'utilisateur n'est autorisé à changer qu'une fois de jeu durant le créneau, en s'adressant à l'animateur.
- L'utilisateur n'est pas autorisé à apporter ses propres jeux, ses propres manettes ou à se connecter avec son compte PSN, Xbox live et Nintendo.
- L'utilisateur peut sauvegarder sa progression, si le jeu le permet. La médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte des données.
- Pour des raisons de sécurité, la manette de jeu Wii doit être utilisée avec la dragonne.
- Le nombre de personnes présentes ne peut pas excéder 12 personnes dans la grande salle et 4 personnes dans la petite salle.

S'ENGAGER A RESPECTER LE MATERIEL ET LES AUTRES USAGERS

- La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.
- L'animateur pourra mettre fin à la session en cas de comportement excessif (bruit, détérioration de matériel, etc.) ou de non-respect des règles de fonctionnement de l'espace « jeux vidéo ». En cas de problème récurrent, l'utilisateur peut être exclu temporairement ou définitivement du service.

Charte rédigée le 20/01/2016

Nom – Prénom du joueur : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

N° de carte : _____

Sexe : H F

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de cette charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et je m'engage à les respecter.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) : _____

(nom et prénom du parent ou du représentant légal)

Autorise le mineur ci-dessus à utiliser l'espace Jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et déclare avoir pris connaissance de la présente charte et du règlement intérieur.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

par courrier : Médiathèque Jean Jeukens – Château de Marbeaumont – 74 rue de Saint-Mihiel – 55000 BAR-LE-DUC

par mail : mediatheque@meusegrandsud.fr

Renseignements : ☎ 03.29.79.09.38 - <http://mediatheque.meusegrandsud.fr>

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUX VIDEO

La présente charte précise les conditions générales d'utilisation de l'espace « Jeux vidéo » de la médiathèque ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

L'espace « jeux vidéo » est composé de 5 consoles de jeu (2 Playstation 4, 2 Xbox One et une WiiU) réparties dans deux salles. La liste des jeux est accessible depuis la page dédiée de notre site internet : <http://mediatheque.meusegrandsud.fr/EXPLOITATION/media-jeuvideo-1.aspx>

CONDITIONS D'ACCES :

OUVERTURES

- Le service « jeux vidéo » est ouvert pendant la période scolaire aux horaires suivants :
 - o Mercredi – Samedi : 12h45 à 16h45
- Pendant les vacances scolaires (hors été *), il est ouvert aux horaires suivants :
 - o Mardi – Jeudi – Vendredi : 13h45 à 17h45
 - o Mercredi – Samedi : 10h45 à 12h45 et 13h45 à 16h45

** Un planning spécifique pour les vacances d'été sera communiqué sur le site de la médiathèque.*
- La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité.

ABONNEMENT

- L'accès aux salles de jeux est réservé aux adhérents de la médiathèque Jean Jeukens, sur présentation d'une carte individuelle à jour. Le service est soumis à l'acceptation du règlement intérieur de la médiathèque. Le service est gratuit.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte durant toute la durée du jeu.

RESERVATION DE CRENEAU

- La réservation d'un créneau est obligatoire, par téléphone ou sur place. Il n'est possible de réserver qu'un seul créneau horaire à la fois dans la limite d'un par semaine.
- En cas de retard supérieur à 10 minutes, la réservation sera annulée et le créneau sera attribué à un autre usager.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Le choix des jeux est libre mais doit respecter les limitations d'âge légales mentionnées par la classification PEGI (sauf présentation d'une dérogation parentale mentionnant le ou les jeux autorisés).

- Des ateliers spécifiques de découverte seront organisés.
- L'utilisateur doit déposer sa carte d'adhérent en cours de validité pour se voir remettre une manette et un jeu par l'animateur. Ce dernier est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur le matériel.
- L'utilisateur n'est autorisé à changer qu'une fois de jeu durant le créneau, en s'adressant à l'animateur.
- L'utilisateur n'est pas autorisé à apporter ses propres jeux, ses propres manettes ou à se connecter avec son compte PSN, Xbox live et Nintendo.
- L'utilisateur peut sauvegarder sa progression, si le jeu le permet. La médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte des données.
- Pour des raisons de sécurité, la manette de jeu Wii doit être utilisée avec la dragonne.
- Le nombre de personnes présentes ne peut pas excéder 12 personnes dans la grande salle et 4 personnes dans la petite salle.

S'ENGAGER A RESPECTER LE MATERIEL ET LES AUTRES USAGERS

- La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.
- L'animateur pourra mettre fin à la session en cas de comportement excessif (bruit, détérioration de matériel, etc.) ou de non-respect des règles de fonctionnement de l'espace « jeux vidéo ». En cas de problème récurrent, l'utilisateur peut être exclu temporairement ou définitivement du service.

Charte rédigée le 20/01/2016

Nom – Prénom du joueur : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

N° de carte : _____

Sexe : H F

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de cette charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et je m'engage à les respecter.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) : _____

(nom et prénom du parent ou du représentant légal)

Autorise le mineur ci-dessus à utiliser l'espace Jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et déclare avoir pris connaissance de la présente charte et du règlement intérieur.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

par courrier : Médiathèque Jean Jeukens – Château de Marbeaumont – 74 rue de Saint-Mihiel – 55000 BAR-LE-DUC

par mail : mediatheque@meusegrandsud.fr

Renseignements : ☎ 03.29.79.09.38 - <http://mediatheque.meusegrandsud.fr>

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUX VIDEO

La présente charte précise les conditions générales d'utilisation de l'espace « Jeux vidéo » de la médiathèque ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

L'espace « jeux vidéo » est composé de 5 consoles de jeu (2 Playstation 4, 2 Xbox One et une WiiU) réparties dans deux salles. La liste des jeux est accessible depuis la page dédiée de notre site internet : <http://mediatheque.meusegrandsud.fr/EXPLOITATION/media-jeuvideo-1.aspx>

CONDITIONS D'ACCES :

OUVERTURES

- Le service « jeux vidéo » est ouvert pendant la période scolaire aux horaires suivants :
 - o Mercredi – Samedi : 12h45 à 16h45
- Pendant les vacances scolaires (hors été *), il est ouvert aux horaires suivants :
 - o Mardi – Jeudi – Vendredi : 13h45 à 17h45
 - o Mercredi – Samedi : 10h45 à 12h45 et 13h45 à 16h45

** Un planning spécifique pour les vacances d'été sera communiqué sur le site de la médiathèque.*
- La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité.

ABONNEMENT

- L'accès aux salles de jeux est réservé aux adhérents de la médiathèque Jean Jeukens, sur présentation d'une carte individuelle à jour. Le service est soumis à l'acceptation du règlement intérieur de la médiathèque. Le service est gratuit.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte durant toute la durée du jeu.

RESERVATION DE CRENEAU

- La réservation d'un créneau est obligatoire, par téléphone ou sur place. Il n'est possible de réserver qu'un seul créneau horaire à la fois dans la limite d'un par semaine.
- En cas de retard supérieur à 10 minutes, la réservation sera annulée et le créneau sera attribué à un autre usager.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Le choix des jeux est libre mais doit respecter les limitations d'âge légales mentionnées par la classification PEGI (sauf présentation d'une dérogation parentale mentionnant le ou les jeux autorisés).

- Des ateliers spécifiques de découverte seront organisés.
- L'utilisateur doit déposer sa carte d'adhérent en cours de validité pour se voir remettre une manette et un jeu par l'animateur. Ce dernier est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur le matériel.
- L'utilisateur n'est autorisé à changer qu'une fois de jeu durant le créneau, en s'adressant à l'animateur.
- L'utilisateur n'est pas autorisé à apporter ses propres jeux, ses propres manettes ou à se connecter avec son compte PSN, Xbox live et Nintendo.
- L'utilisateur peut sauvegarder sa progression, si le jeu le permet. La médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte des données.
- Pour des raisons de sécurité, la manette de jeu Wii doit être utilisée avec la dragonne.
- Le nombre de personnes présentes ne peut pas excéder 12 personnes dans la grande salle et 4 personnes dans la petite salle.

S'ENGAGER A RESPECTER LE MATERIEL ET LES AUTRES USAGERS

- La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.
- L'animateur pourra mettre fin à la session en cas de comportement excessif (bruit, détérioration de matériel, etc.) ou de non-respect des règles de fonctionnement de l'espace « jeux vidéo ». En cas de problème récurrent, l'utilisateur peut être exclu temporairement ou définitivement du service.

Charte rédigée le 20/01/2016

Nom – Prénom du joueur : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

N° de carte : _____

Sexe : H F

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de cette charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et je m'engage à les respecter.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) : _____

(nom et prénom du parent ou du représentant légal)

Autorise le mineur ci-dessus à utiliser l'espace Jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et déclare avoir pris connaissance de la présente charte et du règlement intérieur.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

par courrier : Médiathèque Jean Jeukens – Château de Marbeaumont – 74 rue de Saint-Mihiel – 55000 BAR-LE-DUC

par mail : mediatheque@meusegrandsud.fr

Renseignements : ☎ 03.29.79.09.38 - <http://mediatheque.meusegrandsud.fr>

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUX VIDEO

La présente charte précise les conditions générales d'utilisation de l'espace « Jeux vidéo » de la médiathèque ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

L'espace « jeux vidéo » est composé de 5 consoles de jeu (2 Playstation 4, 2 Xbox One et une WiiU) réparties dans deux salles. La liste des jeux est accessible depuis la page dédiée de notre site internet : <http://mediatheque.meusegrandsud.fr/EXPLOITATION/media-jeuvideo-1.aspx>

CONDITIONS D'ACCES :

OUVERTURES

- Le service « jeux vidéo » est ouvert pendant la période scolaire aux horaires suivants :
 - o Mercredi – Samedi : 12h45 à 16h45
- Pendant les vacances scolaires (hors été *), il est ouvert aux horaires suivants :
 - o Mardi – Jeudi – Vendredi : 13h45 à 17h45
 - o Mercredi – Samedi : 10h45 à 12h45 et 13h45 à 16h45

** Un planning spécifique pour les vacances d'été sera communiqué sur le site de la médiathèque.*
- La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité.

ABONNEMENT

- L'accès aux salles de jeux est réservé aux adhérents de la médiathèque Jean Jeukens, sur présentation d'une carte individuelle à jour. Le service est soumis à l'acceptation du règlement intérieur de la médiathèque. Le service est gratuit.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte durant toute la durée du jeu.

RESERVATION DE CRENEAU

- La réservation d'un créneau est obligatoire, par téléphone ou sur place. Il n'est possible de réserver qu'un seul créneau horaire à la fois dans la limite d'un par semaine.
- En cas de retard supérieur à 10 minutes, la réservation sera annulée et le créneau sera attribué à un autre usager.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Le choix des jeux est libre mais doit respecter les limitations d'âge légales mentionnées par la classification PEGI (sauf présentation d'une dérogation parentale mentionnant le ou les jeux autorisés).

- Des ateliers spécifiques de découverte seront organisés.
- L'utilisateur doit déposer sa carte d'adhérent en cours de validité pour se voir remettre une manette et un jeu par l'animateur. Ce dernier est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur le matériel.
- L'utilisateur n'est autorisé à changer qu'une fois de jeu durant le créneau, en s'adressant à l'animateur.
- L'utilisateur n'est pas autorisé à apporter ses propres jeux, ses propres manettes ou à se connecter avec son compte PSN, Xbox live et Nintendo.
- L'utilisateur peut sauvegarder sa progression, si le jeu le permet. La médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte des données.
- Pour des raisons de sécurité, la manette de jeu Wii doit être utilisée avec la dragonne.
- Le nombre de personnes présentes ne peut pas excéder 12 personnes dans la grande salle et 4 personnes dans la petite salle.

S'ENGAGER A RESPECTER LE MATERIEL ET LES AUTRES USAGERS

- La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.
- L'animateur pourra mettre fin à la session en cas de comportement excessif (bruit, détérioration de matériel, etc.) ou de non-respect des règles de fonctionnement de l'espace « jeux vidéo ». En cas de problème récurrent, l'utilisateur peut être exclu temporairement ou définitivement du service.

Charte rédigée le 20/01/2016

Nom – Prénom du joueur : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

N° de carte : _____

Sexe : H F

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de cette charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et je m'engage à les respecter.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) : _____

(nom et prénom du parent ou du représentant légal)

Autorise le mineur ci-dessus à utiliser l'espace Jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et déclare avoir pris connaissance de la présente charte et du règlement intérieur.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

par courrier : Médiathèque Jean Jeukens – Château de Marbeaumont – 74 rue de Saint-Mihiel – 55000 BAR-LE-DUC

par mail : mediatheque@meusegrandsud.fr

Renseignements : ☎ 03.29.79.09.38 - <http://mediatheque.meusegrandsud.fr>

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUX VIDEO

La présente charte précise les conditions générales d'utilisation de l'espace « Jeux vidéo » de la médiathèque ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

L'espace « jeux vidéo » est composé de 5 consoles de jeu (2 Playstation 4, 2 Xbox One et une WiiU) réparties dans deux salles. La liste des jeux est accessible depuis la page dédiée de notre site internet : <http://mediatheque.meusegrandsud.fr/EXPLOITATION/media-jeuvideo-1.aspx>

CONDITIONS D'ACCES :

OUVERTURES

- Le service « jeux vidéo » est ouvert pendant la période scolaire aux horaires suivants :
 - o Mercredi – Samedi : 12h45 à 16h45
- Pendant les vacances scolaires (hors été *), il est ouvert aux horaires suivants :
 - o Mardi – Jeudi – Vendredi : 13h45 à 17h45
 - o Mercredi – Samedi : 10h45 à 12h45 et 13h45 à 16h45

** Un planning spécifique pour les vacances d'été sera communiqué sur le site de la médiathèque.*
- La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité.

ABONNEMENT

- L'accès aux salles de jeux est réservé aux adhérents de la médiathèque Jean Jeukens, sur présentation d'une carte individuelle à jour. Le service est soumis à l'acceptation du règlement intérieur de la médiathèque. Le service est gratuit.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte durant toute la durée du jeu.

RESERVATION DE CRENEAU

- La réservation d'un créneau est obligatoire, par téléphone ou sur place. Il n'est possible de réserver qu'un seul créneau horaire à la fois dans la limite d'un par semaine.
- En cas de retard supérieur à 10 minutes, la réservation sera annulée et le créneau sera attribué à un autre usager.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Le choix des jeux est libre mais doit respecter les limitations d'âge légales mentionnées par la classification PEGI (sauf présentation d'une dérogation parentale mentionnant le ou les jeux autorisés).

- Des ateliers spécifiques de découverte seront organisés.
- L'utilisateur doit déposer sa carte d'adhérent en cours de validité pour se voir remettre une manette et un jeu par l'animateur. Ce dernier est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur le matériel.
- L'utilisateur n'est autorisé à changer qu'une fois de jeu durant le créneau, en s'adressant à l'animateur.
- L'utilisateur n'est pas autorisé à apporter ses propres jeux, ses propres manettes ou à se connecter avec son compte PSN, Xbox live et Nintendo.
- L'utilisateur peut sauvegarder sa progression, si le jeu le permet. La médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte des données.
- Pour des raisons de sécurité, la manette de jeu Wii doit être utilisée avec la dragonne.
- Le nombre de personnes présentes ne peut pas excéder 12 personnes dans la grande salle et 4 personnes dans la petite salle.

S'ENGAGER A RESPECTER LE MATERIEL ET LES AUTRES USAGERS

- La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.
- L'animateur pourra mettre fin à la session en cas de comportement excessif (bruit, détérioration de matériel, etc.) ou de non-respect des règles de fonctionnement de l'espace « jeux vidéo ». En cas de problème récurrent, l'utilisateur peut être exclu temporairement ou définitivement du service.

Charte rédigée le 20/01/2016

Nom – Prénom du joueur : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

N° de carte : _____

Sexe : H F

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de cette charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et je m'engage à les respecter.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) : _____

(nom et prénom du parent ou du représentant légal)

Autorise le mineur ci-dessus à utiliser l'espace Jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et déclare avoir pris connaissance de la présente charte et du règlement intérieur.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

par courrier : Médiathèque Jean Jeukens – Château de Marbeaumont – 74 rue de Saint-Mihiel – 55000 BAR-LE-DUC

par mail : mediatheque@meusegrandsud.fr

Renseignements : ☎ 03.29.79.09.38 - <http://mediatheque.meusegrandsud.fr>

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUX VIDEO

La présente charte précise les conditions générales d'utilisation de l'espace « Jeux vidéo » de la médiathèque ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

L'espace « jeux vidéo » est composé de 5 consoles de jeu (2 Playstation 4, 2 Xbox One et une WiiU) réparties dans deux salles. La liste des jeux est accessible depuis la page dédiée de notre site internet : <http://mediatheque.meusegrandsud.fr/EXPLOITATION/media-jeuvideo-1.aspx>

CONDITIONS D'ACCES :

OUVERTURES

- Le service « jeux vidéo » est ouvert pendant la période scolaire aux horaires suivants :
 - o Mercredi – Samedi : 12h45 à 16h45
- Pendant les vacances scolaires (hors été *), il est ouvert aux horaires suivants :
 - o Mardi – Jeudi – Vendredi : 13h45 à 17h45
 - o Mercredi – Samedi : 10h45 à 12h45 et 13h45 à 16h45

** Un planning spécifique pour les vacances d'été sera communiqué sur le site de la médiathèque.*
- La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité.

ABONNEMENT

- L'accès aux salles de jeux est réservé aux adhérents de la médiathèque Jean Jeukens, sur présentation d'une carte individuelle à jour. Le service est soumis à l'acceptation du règlement intérieur de la médiathèque. Le service est gratuit.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte durant toute la durée du jeu.

RESERVATION DE CRENEAU

- La réservation d'un créneau est obligatoire, par téléphone ou sur place. Il n'est possible de réserver qu'un seul créneau horaire à la fois dans la limite d'un par semaine.
- En cas de retard supérieur à 10 minutes, la réservation sera annulée et le créneau sera attribué à un autre usager.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Le choix des jeux est libre mais doit respecter les limitations d'âge légales mentionnées par la classification PEGI (sauf présentation d'une dérogation parentale mentionnant le ou les jeux autorisés).

- Des ateliers spécifiques de découverte seront organisés.
- L'utilisateur doit déposer sa carte d'adhérent en cours de validité pour se voir remettre une manette et un jeu par l'animateur. Ce dernier est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur le matériel.
- L'utilisateur n'est autorisé à changer qu'une fois de jeu durant le créneau, en s'adressant à l'animateur.
- L'utilisateur n'est pas autorisé à apporter ses propres jeux, ses propres manettes ou à se connecter avec son compte PSN, Xbox live et Nintendo.
- L'utilisateur peut sauvegarder sa progression, si le jeu le permet. La médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte des données.
- Pour des raisons de sécurité, la manette de jeu Wii doit être utilisée avec la dragonne.
- Le nombre de personnes présentes ne peut pas excéder 12 personnes dans la grande salle et 4 personnes dans la petite salle.

S'ENGAGER A RESPECTER LE MATERIEL ET LES AUTRES USAGERS

- La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.
- L'animateur pourra mettre fin à la session en cas de comportement excessif (bruit, détérioration de matériel, etc.) ou de non-respect des règles de fonctionnement de l'espace « jeux vidéo ». En cas de problème récurrent, l'utilisateur peut être exclu temporairement ou définitivement du service.

Charte rédigée le 20/01/2016

Nom – Prénom du joueur : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

N° de carte : _____

Sexe : H F

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de cette charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et je m'engage à les respecter.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) : _____

(nom et prénom du parent ou du représentant légal)

Autorise le mineur ci-dessus à utiliser l'espace Jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et déclare avoir pris connaissance de la présente charte et du règlement intérieur.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

par courrier : Médiathèque Jean Jeukens – Château de Marbeaumont – 74 rue de Saint-Mihiel – 55000 BAR-LE-DUC

par mail : mediatheque@meusegrandsud.fr

Renseignements : ☎ 03.29.79.09.38 - <http://mediatheque.meusegrandsud.fr>

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUX VIDEO

La présente charte précise les conditions générales d'utilisation de l'espace « Jeux vidéo » de la médiathèque ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

L'espace « jeux vidéo » est composé de 5 consoles de jeu (2 Playstation 4, 2 Xbox One et une WiiU) réparties dans deux salles. La liste des jeux est accessible depuis la page dédiée de notre site internet : <http://mediatheque.meusegrandsud.fr/EXPLOITATION/media-jeuvideo-1.aspx>

CONDITIONS D'ACCES :

OUVERTURES

- Le service « jeux vidéo » est ouvert pendant la période scolaire aux horaires suivants :
 - o Mercredi – Samedi : 12h45 à 16h45
- Pendant les vacances scolaires (hors été *), il est ouvert aux horaires suivants :
 - o Mardi – Jeudi – Vendredi : 13h45 à 17h45
 - o Mercredi – Samedi : 10h45 à 12h45 et 13h45 à 16h45

** Un planning spécifique pour les vacances d'été sera communiqué sur le site de la médiathèque.*
- La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité.

ABONNEMENT

- L'accès aux salles de jeux est réservé aux adhérents de la médiathèque Jean Jeukens, sur présentation d'une carte individuelle à jour. Le service est soumis à l'acceptation du règlement intérieur de la médiathèque. Le service est gratuit.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte durant toute la durée du jeu.

RESERVATION DE CRENEAU

- La réservation d'un créneau est obligatoire, par téléphone ou sur place. Il n'est possible de réserver qu'un seul créneau horaire à la fois dans la limite d'un par semaine.
- En cas de retard supérieur à 10 minutes, la réservation sera annulée et le créneau sera attribué à un autre usager.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Le choix des jeux est libre mais doit respecter les limitations d'âge légales mentionnées par la classification PEGI (sauf présentation d'une dérogation parentale mentionnant le ou les jeux autorisés).

- Des ateliers spécifiques de découverte seront organisés.
- L'utilisateur doit déposer sa carte d'adhérent en cours de validité pour se voir remettre une manette et un jeu par l'animateur. Ce dernier est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur le matériel.
- L'utilisateur n'est autorisé à changer qu'une fois de jeu durant le créneau, en s'adressant à l'animateur.
- L'utilisateur n'est pas autorisé à apporter ses propres jeux, ses propres manettes ou à se connecter avec son compte PSN, Xbox live et Nintendo.
- L'utilisateur peut sauvegarder sa progression, si le jeu le permet. La médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte des données.
- Pour des raisons de sécurité, la manette de jeu Wii doit être utilisée avec la dragonne.
- Le nombre de personnes présentes ne peut pas excéder 12 personnes dans la grande salle et 4 personnes dans la petite salle.

S'ENGAGER A RESPECTER LE MATERIEL ET LES AUTRES USAGERS

- La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.
- L'animateur pourra mettre fin à la session en cas de comportement excessif (bruit, détérioration de matériel, etc.) ou de non-respect des règles de fonctionnement de l'espace « jeux vidéo ». En cas de problème récurrent, l'utilisateur peut être exclu temporairement ou définitivement du service.

Charte rédigée le 20/01/2016

Nom – Prénom du joueur : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

N° de carte : _____

Sexe : H F

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de cette charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et je m'engage à les respecter.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) : _____

(nom et prénom du parent ou du représentant légal)

Autorise le mineur ci-dessus à utiliser l'espace Jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et déclare avoir pris connaissance de la présente charte et du règlement intérieur.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

par courrier : Médiathèque Jean Jeukens – Château de Marbeaumont – 74 rue de Saint-Mihiel – 55000 BAR-LE-DUC

par mail : mediatheque@meusegrandsud.fr

Renseignements : ☎ 03.29.79.09.38 - <http://mediatheque.meusegrandsud.fr>

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUX VIDEO

La présente charte précise les conditions générales d'utilisation de l'espace « Jeux vidéo » de la médiathèque ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

L'espace « jeux vidéo » est composé de 5 consoles de jeu (2 Playstation 4, 2 Xbox One et une WiiU) réparties dans deux salles. La liste des jeux est accessible depuis la page dédiée de notre site internet : <http://mediatheque.meusegrandsud.fr/EXPLOITATION/media-jeuvideo-1.aspx>

CONDITIONS D'ACCES :

OUVERTURES

- Le service « jeux vidéo » est ouvert pendant la période scolaire aux horaires suivants :
 - o Mercredi – Samedi : 12h45 à 16h45
- Pendant les vacances scolaires (hors été *), il est ouvert aux horaires suivants :
 - o Mardi – Jeudi – Vendredi : 13h45 à 17h45
 - o Mercredi – Samedi : 10h45 à 12h45 et 13h45 à 16h45

** Un planning spécifique pour les vacances d'été sera communiqué sur le site de la médiathèque.*
- La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité.

ABONNEMENT

- L'accès aux salles de jeux est réservé aux adhérents de la médiathèque Jean Jeukens, sur présentation d'une carte individuelle à jour. Le service est soumis à l'acceptation du règlement intérieur de la médiathèque. Le service est gratuit.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte durant toute la durée du jeu.

RESERVATION DE CRENEAU

- La réservation d'un créneau est obligatoire, par téléphone ou sur place. Il n'est possible de réserver qu'un seul créneau horaire à la fois dans la limite d'un par semaine.
- En cas de retard supérieur à 10 minutes, la réservation sera annulée et le créneau sera attribué à un autre usager.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Le choix des jeux est libre mais doit respecter les limitations d'âge légales mentionnées par la classification PEGI (sauf présentation d'une dérogation parentale mentionnant le ou les jeux autorisés).

- Des ateliers spécifiques de découverte seront organisés.
- L'utilisateur doit déposer sa carte d'adhérent en cours de validité pour se voir remettre une manette et un jeu par l'animateur. Ce dernier est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur le matériel.
- L'utilisateur n'est autorisé à changer qu'une fois de jeu durant le créneau, en s'adressant à l'animateur.
- L'utilisateur n'est pas autorisé à apporter ses propres jeux, ses propres manettes ou à se connecter avec son compte PSN, Xbox live et Nintendo.
- L'utilisateur peut sauvegarder sa progression, si le jeu le permet. La médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte des données.
- Pour des raisons de sécurité, la manette de jeu Wii doit être utilisée avec la dragonne.
- Le nombre de personnes présentes ne peut pas excéder 12 personnes dans la grande salle et 4 personnes dans la petite salle.

S'ENGAGER A RESPECTER LE MATERIEL ET LES AUTRES USAGERS

- La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.
- L'animateur pourra mettre fin à la session en cas de comportement excessif (bruit, détérioration de matériel, etc.) ou de non-respect des règles de fonctionnement de l'espace « jeux vidéo ». En cas de problème récurrent, l'utilisateur peut être exclu temporairement ou définitivement du service.

Charte rédigée le 20/01/2016

Nom – Prénom du joueur : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

N° de carte : _____

Sexe : H F

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de cette charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et je m'engage à les respecter.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) : _____

(nom et prénom du parent ou du représentant légal)

Autorise le mineur ci-dessus à utiliser l'espace Jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et déclare avoir pris connaissance de la présente charte et du règlement intérieur.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

par courrier : Médiathèque Jean Jeukens – Château de Marbeaumont – 74 rue de Saint-Mihiel – 55000 BAR-LE-DUC

par mail : mediatheque@meusegrandsud.fr

Renseignements : ☎ 03.29.79.09.38 - <http://mediatheque.meusegrandsud.fr>

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUX VIDEO

La présente charte précise les conditions générales d'utilisation de l'espace « Jeux vidéo » de la médiathèque ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

L'espace « jeux vidéo » est composé de 5 consoles de jeu (2 Playstation 4, 2 Xbox One et une WiiU) réparties dans deux salles. La liste des jeux est accessible depuis la page dédiée de notre site internet : <http://mediatheque.meusegrandsud.fr/EXPLOITATION/media-jeuvideo-1.aspx>

CONDITIONS D'ACCES :

OUVERTURES

- Le service « jeux vidéo » est ouvert pendant la période scolaire aux horaires suivants :
 - o Mercredi – Samedi : 12h45 à 16h45
- Pendant les vacances scolaires (hors été *), il est ouvert aux horaires suivants :
 - o Mardi – Jeudi – Vendredi : 13h45 à 17h45
 - o Mercredi – Samedi : 10h45 à 12h45 et 13h45 à 16h45

** Un planning spécifique pour les vacances d'été sera communiqué sur le site de la médiathèque.*
- La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité.

ABONNEMENT

- L'accès aux salles de jeux est réservé aux adhérents de la médiathèque Jean Jeukens, sur présentation d'une carte individuelle à jour. Le service est soumis à l'acceptation du règlement intérieur de la médiathèque. Le service est gratuit.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte durant toute la durée du jeu.

RESERVATION DE CRENEAU

- La réservation d'un créneau est obligatoire, par téléphone ou sur place. Il n'est possible de réserver qu'un seul créneau horaire à la fois dans la limite d'un par semaine.
- En cas de retard supérieur à 10 minutes, la réservation sera annulée et le créneau sera attribué à un autre usager.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Le choix des jeux est libre mais doit respecter les limitations d'âge légales mentionnées par la classification PEGI (sauf présentation d'une dérogation parentale mentionnant le ou les jeux autorisés).

- Des ateliers spécifiques de découverte seront organisés.
- L'utilisateur doit déposer sa carte d'adhérent en cours de validité pour se voir remettre une manette et un jeu par l'animateur. Ce dernier est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur le matériel.
- L'utilisateur n'est autorisé à changer qu'une fois de jeu durant le créneau, en s'adressant à l'animateur.
- L'utilisateur n'est pas autorisé à apporter ses propres jeux, ses propres manettes ou à se connecter avec son compte PSN, Xbox live et Nintendo.
- L'utilisateur peut sauvegarder sa progression, si le jeu le permet. La médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte des données.
- Pour des raisons de sécurité, la manette de jeu Wii doit être utilisée avec la dragonne.
- Le nombre de personnes présentes ne peut pas excéder 12 personnes dans la grande salle et 4 personnes dans la petite salle.

S'ENGAGER A RESPECTER LE MATERIEL ET LES AUTRES USAGERS

- La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.
- L'animateur pourra mettre fin à la session en cas de comportement excessif (bruit, détérioration de matériel, etc.) ou de non-respect des règles de fonctionnement de l'espace « jeux vidéo ». En cas de problème récurrent, l'utilisateur peut être exclu temporairement ou définitivement du service.

Charte rédigée le 20/01/2016

Nom – Prénom du joueur : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

N° de carte : _____

Sexe : H F

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de cette charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et je m'engage à les respecter.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) : _____

(nom et prénom du parent ou du représentant légal)

Autorise le mineur ci-dessus à utiliser l'espace Jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et déclare avoir pris connaissance de la présente charte et du règlement intérieur.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

par courrier : Médiathèque Jean Jeukens – Château de Marbeaumont – 74 rue de Saint-Mihiel – 55000 BAR-LE-DUC

par mail : mediatheque@meusegrandsud.fr

Renseignements : ☎ 03.29.79.09.38 - <http://mediatheque.meusegrandsud.fr>

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUX VIDEO

La présente charte précise les conditions générales d'utilisation de l'espace « Jeux vidéo » de la médiathèque ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

L'espace « jeux vidéo » est composé de 5 consoles de jeu (2 Playstation 4, 2 Xbox One et une WiiU) réparties dans deux salles. La liste des jeux est accessible depuis la page dédiée de notre site internet : <http://mediatheque.meusegrandsud.fr/EXPLOITATION/media-jeuvideo-1.aspx>

CONDITIONS D'ACCES :

OUVERTURES

- Le service « jeux vidéo » est ouvert pendant la période scolaire aux horaires suivants :
 - o Mercredi – Samedi : 12h45 à 16h45
- Pendant les vacances scolaires (hors été *), il est ouvert aux horaires suivants :
 - o Mardi – Jeudi – Vendredi : 13h45 à 17h45
 - o Mercredi – Samedi : 10h45 à 12h45 et 13h45 à 16h45

** Un planning spécifique pour les vacances d'été sera communiqué sur le site de la médiathèque.*
- La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité.

ABONNEMENT

- L'accès aux salles de jeux est réservé aux adhérents de la médiathèque Jean Jeukens, sur présentation d'une carte individuelle à jour. Le service est soumis à l'acceptation du règlement intérieur de la médiathèque. Le service est gratuit.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte durant toute la durée du jeu.

RESERVATION DE CRENEAU

- La réservation d'un créneau est obligatoire, par téléphone ou sur place. Il n'est possible de réserver qu'un seul créneau horaire à la fois dans la limite d'un par semaine.
- En cas de retard supérieur à 10 minutes, la réservation sera annulée et le créneau sera attribué à un autre usager.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Le choix des jeux est libre mais doit respecter les limitations d'âge légales mentionnées par la classification PEGI (sauf présentation d'une dérogation parentale mentionnant le ou les jeux autorisés).

- Des ateliers spécifiques de découverte seront organisés.
- L'utilisateur doit déposer sa carte d'adhérent en cours de validité pour se voir remettre une manette et un jeu par l'animateur. Ce dernier est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur le matériel.
- L'utilisateur n'est autorisé à changer qu'une fois de jeu durant le créneau, en s'adressant à l'animateur.
- L'utilisateur n'est pas autorisé à apporter ses propres jeux, ses propres manettes ou à se connecter avec son compte PSN, Xbox live et Nintendo.
- L'utilisateur peut sauvegarder sa progression, si le jeu le permet. La médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte des données.
- Pour des raisons de sécurité, la manette de jeu Wii doit être utilisée avec la dragonne.
- Le nombre de personnes présentes ne peut pas excéder 12 personnes dans la grande salle et 4 personnes dans la petite salle.

S'ENGAGER A RESPECTER LE MATERIEL ET LES AUTRES USAGERS

- La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.
- L'animateur pourra mettre fin à la session en cas de comportement excessif (bruit, détérioration de matériel, etc.) ou de non-respect des règles de fonctionnement de l'espace « jeux vidéo ». En cas de problème récurrent, l'utilisateur peut être exclu temporairement ou définitivement du service.

Charte rédigée le 20/01/2016

Nom – Prénom du joueur : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

N° de carte : _____

Sexe : H F

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de cette charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et je m'engage à les respecter.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) : _____

(nom et prénom du parent ou du représentant légal)

Autorise le mineur ci-dessus à utiliser l'espace Jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et déclare avoir pris connaissance de la présente charte et du règlement intérieur.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

par courrier : Médiathèque Jean Jeukens – Château de Marbeaumont – 74 rue de Saint-Mihiel – 55000 BAR-LE-DUC

par mail : mediatheque@meusegrandsud.fr

Renseignements : ☎ 03.29.79.09.38 - <http://mediatheque.meusegrandsud.fr>

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUX VIDEO

La présente charte précise les conditions générales d'utilisation de l'espace « Jeux vidéo » de la médiathèque ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

L'espace « jeux vidéo » est composé de 5 consoles de jeu (2 Playstation 4, 2 Xbox One et une WiiU) réparties dans deux salles. La liste des jeux est accessible depuis la page dédiée de notre site internet : <http://mediatheque.meusegrandsud.fr/EXPLOITATION/media-jeuvideo-1.aspx>

CONDITIONS D'ACCES :

OUVERTURES

- Le service « jeux vidéo » est ouvert pendant la période scolaire aux horaires suivants :
 - o Mercredi – Samedi : 12h45 à 16h45
- Pendant les vacances scolaires (hors été *), il est ouvert aux horaires suivants :
 - o Mardi – Jeudi – Vendredi : 13h45 à 17h45
 - o Mercredi – Samedi : 10h45 à 12h45 et 13h45 à 16h45

** Un planning spécifique pour les vacances d'été sera communiqué sur le site de la médiathèque.*
- La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité.

ABONNEMENT

- L'accès aux salles de jeux est réservé aux adhérents de la médiathèque Jean Jeukens, sur présentation d'une carte individuelle à jour. Le service est soumis à l'acceptation du règlement intérieur de la médiathèque. Le service est gratuit.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte durant toute la durée du jeu.

RESERVATION DE CRENEAU

- La réservation d'un créneau est obligatoire, par téléphone ou sur place. Il n'est possible de réserver qu'un seul créneau horaire à la fois dans la limite d'un par semaine.
- En cas de retard supérieur à 10 minutes, la réservation sera annulée et le créneau sera attribué à un autre usager.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Le choix des jeux est libre mais doit respecter les limitations d'âge légales mentionnées par la classification PEGI (sauf présentation d'une dérogation parentale mentionnant le ou les jeux autorisés).

- Des ateliers spécifiques de découverte seront organisés.
- L'utilisateur doit déposer sa carte d'adhérent en cours de validité pour se voir remettre une manette et un jeu par l'animateur. Ce dernier est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur le matériel.
- L'utilisateur n'est autorisé à changer qu'une fois de jeu durant le créneau, en s'adressant à l'animateur.
- L'utilisateur n'est pas autorisé à apporter ses propres jeux, ses propres manettes ou à se connecter avec son compte PSN, Xbox live et Nintendo.
- L'utilisateur peut sauvegarder sa progression, si le jeu le permet. La médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte des données.
- Pour des raisons de sécurité, la manette de jeu Wii doit être utilisée avec la dragonne.
- Le nombre de personnes présentes ne peut pas excéder 12 personnes dans la grande salle et 4 personnes dans la petite salle.

S'ENGAGER A RESPECTER LE MATERIEL ET LES AUTRES USAGERS

- La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.
- L'animateur pourra mettre fin à la session en cas de comportement excessif (bruit, détérioration de matériel, etc.) ou de non-respect des règles de fonctionnement de l'espace « jeux vidéo ». En cas de problème récurrent, l'utilisateur peut être exclu temporairement ou définitivement du service.

Charte rédigée le 20/01/2016

Nom – Prénom du joueur : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

N° de carte : _____

Sexe : H F

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de cette charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et je m'engage à les respecter.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) : _____

(nom et prénom du parent ou du représentant légal)

Autorise le mineur ci-dessus à utiliser l'espace Jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et déclare avoir pris connaissance de la présente charte et du règlement intérieur.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

par courrier : Médiathèque Jean Jeukens – Château de Marbeaumont – 74 rue de Saint-Mihiel – 55000 BAR-LE-DUC

par mail : mediatheque@meusegrandsud.fr

Renseignements : ☎ 03.29.79.09.38 - <http://mediatheque.meusegrandsud.fr>

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUX VIDEO

La présente charte précise les conditions générales d'utilisation de l'espace « Jeux vidéo » de la médiathèque ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

L'espace « jeux vidéo » est composé de 5 consoles de jeu (2 Playstation 4, 2 Xbox One et une WiiU) réparties dans deux salles. La liste des jeux est accessible depuis la page dédiée de notre site internet : <http://mediatheque.meusegrandsud.fr/EXPLOITATION/media-jeuvideo-1.aspx>

CONDITIONS D'ACCES :

OUVERTURES

- Le service « jeux vidéo » est ouvert pendant la période scolaire aux horaires suivants :
 - o Mercredi – Samedi : 12h45 à 16h45
- Pendant les vacances scolaires (hors été *), il est ouvert aux horaires suivants :
 - o Mardi – Jeudi – Vendredi : 13h45 à 17h45
 - o Mercredi – Samedi : 10h45 à 12h45 et 13h45 à 16h45

** Un planning spécifique pour les vacances d'été sera communiqué sur le site de la médiathèque.*
- La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité.

ABONNEMENT

- L'accès aux salles de jeux est réservé aux adhérents de la médiathèque Jean Jeukens, sur présentation d'une carte individuelle à jour. Le service est soumis à l'acceptation du règlement intérieur de la médiathèque. Le service est gratuit.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte durant toute la durée du jeu.

RESERVATION DE CRENEAU

- La réservation d'un créneau est obligatoire, par téléphone ou sur place. Il n'est possible de réserver qu'un seul créneau horaire à la fois dans la limite d'un par semaine.
- En cas de retard supérieur à 10 minutes, la réservation sera annulée et le créneau sera attribué à un autre usager.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Le choix des jeux est libre mais doit respecter les limitations d'âge légales mentionnées par la classification PEGI (sauf présentation d'une dérogation parentale mentionnant le ou les jeux autorisés).

- Des ateliers spécifiques de découverte seront organisés.
- L'utilisateur doit déposer sa carte d'adhérent en cours de validité pour se voir remettre une manette et un jeu par l'animateur. Ce dernier est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur le matériel.
- L'utilisateur n'est autorisé à changer qu'une fois de jeu durant le créneau, en s'adressant à l'animateur.
- L'utilisateur n'est pas autorisé à apporter ses propres jeux, ses propres manettes ou à se connecter avec son compte PSN, Xbox live et Nintendo.
- L'utilisateur peut sauvegarder sa progression, si le jeu le permet. La médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte des données.
- Pour des raisons de sécurité, la manette de jeu Wii doit être utilisée avec la dragonne.
- Le nombre de personnes présentes ne peut pas excéder 12 personnes dans la grande salle et 4 personnes dans la petite salle.

S'ENGAGER A RESPECTER LE MATERIEL ET LES AUTRES USAGERS

- La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.
- L'animateur pourra mettre fin à la session en cas de comportement excessif (bruit, détérioration de matériel, etc.) ou de non-respect des règles de fonctionnement de l'espace « jeux vidéo ». En cas de problème récurrent, l'utilisateur peut être exclu temporairement ou définitivement du service.

Charte rédigée le 20/01/2016

Nom – Prénom du joueur : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

N° de carte : _____

Sexe : H F

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de cette charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et je m'engage à les respecter.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) : _____

(nom et prénom du parent ou du représentant légal)

Autorise le mineur ci-dessus à utiliser l'espace Jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et déclare avoir pris connaissance de la présente charte et du règlement intérieur.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

par courrier : Médiathèque Jean Jeukens – Château de Marbeaumont – 74 rue de Saint-Mihiel – 55000 BAR-LE-DUC

par mail : mediatheque@meusegrandsud.fr

Renseignements : ☎ 03.29.79.09.38 - <http://mediatheque.meusegrandsud.fr>

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUX VIDEO

La présente charte précise les conditions générales d'utilisation de l'espace « Jeux vidéo » de la médiathèque ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

L'espace « jeux vidéo » est composé de 5 consoles de jeu (2 Playstation 4, 2 Xbox One et une WiiU) réparties dans deux salles. La liste des jeux est accessible depuis la page dédiée de notre site internet : <http://mediatheque.meusegrandsud.fr/EXPLOITATION/media-jeuvideo-1.aspx>

CONDITIONS D'ACCES :

OUVERTURES

- Le service « jeux vidéo » est ouvert pendant la période scolaire aux horaires suivants :
 - o Mercredi – Samedi : 12h45 à 16h45
- Pendant les vacances scolaires (hors été *), il est ouvert aux horaires suivants :
 - o Mardi – Jeudi – Vendredi : 13h45 à 17h45
 - o Mercredi – Samedi : 10h45 à 12h45 et 13h45 à 16h45

** Un planning spécifique pour les vacances d'été sera communiqué sur le site de la médiathèque.*
- La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité.

ABONNEMENT

- L'accès aux salles de jeux est réservé aux adhérents de la médiathèque Jean Jeukens, sur présentation d'une carte individuelle à jour. Le service est soumis à l'acceptation du règlement intérieur de la médiathèque. Le service est gratuit.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte durant toute la durée du jeu.

RESERVATION DE CRENEAU

- La réservation d'un créneau est obligatoire, par téléphone ou sur place. Il n'est possible de réserver qu'un seul créneau horaire à la fois dans la limite d'un par semaine.
- En cas de retard supérieur à 10 minutes, la réservation sera annulée et le créneau sera attribué à un autre usager.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Le choix des jeux est libre mais doit respecter les limitations d'âge légales mentionnées par la classification PEGI (sauf présentation d'une dérogation parentale mentionnant le ou les jeux autorisés).

- Des ateliers spécifiques de découverte seront organisés.
- L'utilisateur doit déposer sa carte d'adhérent en cours de validité pour se voir remettre une manette et un jeu par l'animateur. Ce dernier est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur le matériel.
- L'utilisateur n'est autorisé à changer qu'une fois de jeu durant le créneau, en s'adressant à l'animateur.
- L'utilisateur n'est pas autorisé à apporter ses propres jeux, ses propres manettes ou à se connecter avec son compte PSN, Xbox live et Nintendo.
- L'utilisateur peut sauvegarder sa progression, si le jeu le permet. La médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte des données.
- Pour des raisons de sécurité, la manette de jeu Wii doit être utilisée avec la dragonne.
- Le nombre de personnes présentes ne peut pas excéder 12 personnes dans la grande salle et 4 personnes dans la petite salle.

S'ENGAGER A RESPECTER LE MATERIEL ET LES AUTRES USAGERS

- La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.
- L'animateur pourra mettre fin à la session en cas de comportement excessif (bruit, détérioration de matériel, etc.) ou de non-respect des règles de fonctionnement de l'espace « jeux vidéo ». En cas de problème récurrent, l'utilisateur peut être exclu temporairement ou définitivement du service.

Charte rédigée le 20/01/2016

Nom – Prénom du joueur : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

N° de carte : _____

Sexe : H F

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de cette charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et je m'engage à les respecter.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) : _____

(nom et prénom du parent ou du représentant légal)

Autorise le mineur ci-dessus à utiliser l'espace Jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et déclare avoir pris connaissance de la présente charte et du règlement intérieur.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

par courrier : Médiathèque Jean Jeukens – Château de Marbeaumont – 74 rue de Saint-Mihiel – 55000 BAR-LE-DUC

par mail : mediatheque@meusegrandsud.fr

Renseignements : ☎ 03.29.79.09.38 - <http://mediatheque.meusegrandsud.fr>

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUX VIDEO

La présente charte précise les conditions générales d'utilisation de l'espace « Jeux vidéo » de la médiathèque ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

L'espace « jeux vidéo » est composé de 5 consoles de jeu (2 Playstation 4, 2 Xbox One et une WiiU) réparties dans deux salles. La liste des jeux est accessible depuis la page dédiée de notre site internet : <http://mediatheque.meusegrandsud.fr/EXPLOITATION/media-jeuvideo-1.aspx>

CONDITIONS D'ACCES :

OUVERTURES

- Le service « jeux vidéo » est ouvert pendant la période scolaire aux horaires suivants :
 - o Mercredi – Samedi : 12h45 à 16h45
- Pendant les vacances scolaires (hors été *), il est ouvert aux horaires suivants :
 - o Mardi – Jeudi – Vendredi : 13h45 à 17h45
 - o Mercredi – Samedi : 10h45 à 12h45 et 13h45 à 16h45

** Un planning spécifique pour les vacances d'été sera communiqué sur le site de la médiathèque.*
- La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité.

ABONNEMENT

- L'accès aux salles de jeux est réservé aux adhérents de la médiathèque Jean Jeukens, sur présentation d'une carte individuelle à jour. Le service est soumis à l'acceptation du règlement intérieur de la médiathèque. Le service est gratuit.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte durant toute la durée du jeu.

RESERVATION DE CRENEAU

- La réservation d'un créneau est obligatoire, par téléphone ou sur place. Il n'est possible de réserver qu'un seul créneau horaire à la fois dans la limite d'un par semaine.
- En cas de retard supérieur à 10 minutes, la réservation sera annulée et le créneau sera attribué à un autre usager.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Le choix des jeux est libre mais doit respecter les limitations d'âge légales mentionnées par la classification PEGI (sauf présentation d'une dérogation parentale mentionnant le ou les jeux autorisés).

- Des ateliers spécifiques de découverte seront organisés.
- L'utilisateur doit déposer sa carte d'adhérent en cours de validité pour se voir remettre une manette et un jeu par l'animateur. Ce dernier est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur le matériel.
- L'utilisateur n'est autorisé à changer qu'une fois de jeu durant le créneau, en s'adressant à l'animateur.
- L'utilisateur n'est pas autorisé à apporter ses propres jeux, ses propres manettes ou à se connecter avec son compte PSN, Xbox live et Nintendo.
- L'utilisateur peut sauvegarder sa progression, si le jeu le permet. La médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte des données.
- Pour des raisons de sécurité, la manette de jeu Wii doit être utilisée avec la dragonne.
- Le nombre de personnes présentes ne peut pas excéder 12 personnes dans la grande salle et 4 personnes dans la petite salle.

S'ENGAGER A RESPECTER LE MATERIEL ET LES AUTRES USAGERS

- La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.
- L'animateur pourra mettre fin à la session en cas de comportement excessif (bruit, détérioration de matériel, etc.) ou de non-respect des règles de fonctionnement de l'espace « jeux vidéo ». En cas de problème récurrent, l'utilisateur peut être exclu temporairement ou définitivement du service.

Charte rédigée le 20/01/2016

Nom – Prénom du joueur : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

N° de carte : _____

Sexe : H F

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de cette charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et je m'engage à les respecter.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) : _____

(nom et prénom du parent ou du représentant légal)

Autorise le mineur ci-dessus à utiliser l'espace Jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et déclare avoir pris connaissance de la présente charte et du règlement intérieur.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

par courrier : Médiathèque Jean Jeukens – Château de Marbeaumont – 74 rue de Saint-Mihiel – 55000 BAR-LE-DUC

par mail : mediatheque@meusegrandsud.fr

Renseignements : ☎ 03.29.79.09.38 - <http://mediatheque.meusegrandsud.fr>

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUX VIDEO

La présente charte précise les conditions générales d'utilisation de l'espace « Jeux vidéo » de la médiathèque ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

L'espace « jeux vidéo » est composé de 5 consoles de jeu (2 Playstation 4, 2 Xbox One et une WiiU) réparties dans deux salles. La liste des jeux est accessible depuis la page dédiée de notre site internet : <http://mediatheque.meusegrandsud.fr/EXPLOITATION/media-jeuvideo-1.aspx>

CONDITIONS D'ACCES :

OUVERTURES

- Le service « jeux vidéo » est ouvert pendant la période scolaire aux horaires suivants :
 - o Mercredi – Samedi : 12h45 à 16h45
- Pendant les vacances scolaires (hors été *), il est ouvert aux horaires suivants :
 - o Mardi – Jeudi – Vendredi : 13h45 à 17h45
 - o Mercredi – Samedi : 10h45 à 12h45 et 13h45 à 16h45

** Un planning spécifique pour les vacances d'été sera communiqué sur le site de la médiathèque.*
- La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité.

ABONNEMENT

- L'accès aux salles de jeux est réservé aux adhérents de la médiathèque Jean Jeukens, sur présentation d'une carte individuelle à jour. Le service est soumis à l'acceptation du règlement intérieur de la médiathèque. Le service est gratuit.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte durant toute la durée du jeu.

RESERVATION DE CRENEAU

- La réservation d'un créneau est obligatoire, par téléphone ou sur place. Il n'est possible de réserver qu'un seul créneau horaire à la fois dans la limite d'un par semaine.
- En cas de retard supérieur à 10 minutes, la réservation sera annulée et le créneau sera attribué à un autre usager.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Le choix des jeux est libre mais doit respecter les limitations d'âge légales mentionnées par la classification PEGI (sauf présentation d'une dérogation parentale mentionnant le ou les jeux autorisés).

- Des ateliers spécifiques de découverte seront organisés.
- L'utilisateur doit déposer sa carte d'adhérent en cours de validité pour se voir remettre une manette et un jeu par l'animateur. Ce dernier est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur le matériel.
- L'utilisateur n'est autorisé à changer qu'une fois de jeu durant le créneau, en s'adressant à l'animateur.
- L'utilisateur n'est pas autorisé à apporter ses propres jeux, ses propres manettes ou à se connecter avec son compte PSN, Xbox live et Nintendo.
- L'utilisateur peut sauvegarder sa progression, si le jeu le permet. La médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte des données.
- Pour des raisons de sécurité, la manette de jeu Wii doit être utilisée avec la dragonne.
- Le nombre de personnes présentes ne peut pas excéder 12 personnes dans la grande salle et 4 personnes dans la petite salle.

S'ENGAGER A RESPECTER LE MATERIEL ET LES AUTRES USAGERS

- La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.
- L'animateur pourra mettre fin à la session en cas de comportement excessif (bruit, détérioration de matériel, etc.) ou de non-respect des règles de fonctionnement de l'espace « jeux vidéo ». En cas de problème récurrent, l'utilisateur peut être exclu temporairement ou définitivement du service.

Charte rédigée le 20/01/2016

Nom – Prénom du joueur : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

N° de carte : _____

Sexe : H F

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de cette charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et je m'engage à les respecter.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) : _____

(nom et prénom du parent ou du représentant légal)

Autorise le mineur ci-dessus à utiliser l'espace Jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et déclare avoir pris connaissance de la présente charte et du règlement intérieur.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

par courrier : Médiathèque Jean Jeukens – Château de Marbeaumont – 74 rue de Saint-Mihiel – 55000 BAR-LE-DUC

par mail : mediatheque@meusegrandsud.fr

Renseignements : ☎ 03.29.79.09.38 - <http://mediatheque.meusegrandsud.fr>

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUX VIDEO

La présente charte précise les conditions générales d'utilisation de l'espace « Jeux vidéo » de la médiathèque ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

L'espace « jeux vidéo » est composé de 5 consoles de jeu (2 Playstation 4, 2 Xbox One et une WiiU) réparties dans deux salles. La liste des jeux est accessible depuis la page dédiée de notre site internet : <http://mediatheque.meusegrandsud.fr/EXPLOITATION/media-jeuvideo-1.aspx>

CONDITIONS D'ACCES :

OUVERTURES

- Le service « jeux vidéo » est ouvert pendant la période scolaire aux horaires suivants :
 - o Mercredi – Samedi : 12h45 à 16h45
- Pendant les vacances scolaires (hors été *), il est ouvert aux horaires suivants :
 - o Mardi – Jeudi – Vendredi : 13h45 à 17h45
 - o Mercredi – Samedi : 10h45 à 12h45 et 13h45 à 16h45

** Un planning spécifique pour les vacances d'été sera communiqué sur le site de la médiathèque.*
- La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité.

ABONNEMENT

- L'accès aux salles de jeux est réservé aux adhérents de la médiathèque Jean Jeukens, sur présentation d'une carte individuelle à jour. Le service est soumis à l'acceptation du règlement intérieur de la médiathèque. Le service est gratuit.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte durant toute la durée du jeu.

RESERVATION DE CRENEAU

- La réservation d'un créneau est obligatoire, par téléphone ou sur place. Il n'est possible de réserver qu'un seul créneau horaire à la fois dans la limite d'un par semaine.
- En cas de retard supérieur à 10 minutes, la réservation sera annulée et le créneau sera attribué à un autre usager.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Le choix des jeux est libre mais doit respecter les limitations d'âge légales mentionnées par la classification PEGI (sauf présentation d'une dérogation parentale mentionnant le ou les jeux autorisés).

- Des ateliers spécifiques de découverte seront organisés.
- L'utilisateur doit déposer sa carte d'adhérent en cours de validité pour se voir remettre une manette et un jeu par l'animateur. Ce dernier est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur le matériel.
- L'utilisateur n'est autorisé à changer qu'une fois de jeu durant le créneau, en s'adressant à l'animateur.
- L'utilisateur n'est pas autorisé à apporter ses propres jeux, ses propres manettes ou à se connecter avec son compte PSN, Xbox live et Nintendo.
- L'utilisateur peut sauvegarder sa progression, si le jeu le permet. La médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte des données.
- Pour des raisons de sécurité, la manette de jeu Wii doit être utilisée avec la dragonne.
- Le nombre de personnes présentes ne peut pas excéder 12 personnes dans la grande salle et 4 personnes dans la petite salle.

S'ENGAGER A RESPECTER LE MATERIEL ET LES AUTRES USAGERS

- La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.
- L'animateur pourra mettre fin à la session en cas de comportement excessif (bruit, détérioration de matériel, etc.) ou de non-respect des règles de fonctionnement de l'espace « jeux vidéo ». En cas de problème récurrent, l'utilisateur peut être exclu temporairement ou définitivement du service.

Charte rédigée le 20/01/2016

Nom – Prénom du joueur : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

N° de carte : _____

Sexe : H F

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de cette charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et je m'engage à les respecter.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) : _____

(nom et prénom du parent ou du représentant légal)

Autorise le mineur ci-dessus à utiliser l'espace Jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et déclare avoir pris connaissance de la présente charte et du règlement intérieur.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

par courrier : Médiathèque Jean Jeukens – Château de Marbeaumont – 74 rue de Saint-Mihiel – 55000 BAR-LE-DUC

par mail : mediatheque@meusegrandsud.fr

Renseignements : ☎ 03.29.79.09.38 - <http://mediatheque.meusegrandsud.fr>

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUX VIDEO

La présente charte précise les conditions générales d'utilisation de l'espace « Jeux vidéo » de la médiathèque ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

L'espace « jeux vidéo » est composé de 5 consoles de jeu (2 Playstation 4, 2 Xbox One et une WiiU) réparties dans deux salles. La liste des jeux est accessible depuis la page dédiée de notre site internet : <http://mediatheque.meusegrandsud.fr/EXPLOITATION/media-jeuvideo-1.aspx>

CONDITIONS D'ACCES :

OUVERTURES

- Le service « jeux vidéo » est ouvert pendant la période scolaire aux horaires suivants :
 - o Mercredi – Samedi : 12h45 à 16h45
- Pendant les vacances scolaires (hors été *), il est ouvert aux horaires suivants :
 - o Mardi – Jeudi – Vendredi : 13h45 à 17h45
 - o Mercredi – Samedi : 10h45 à 12h45 et 13h45 à 16h45

** Un planning spécifique pour les vacances d'été sera communiqué sur le site de la médiathèque.*
- La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité.

ABONNEMENT

- L'accès aux salles de jeux est réservé aux adhérents de la médiathèque Jean Jeukens, sur présentation d'une carte individuelle à jour. Le service est soumis à l'acceptation du règlement intérieur de la médiathèque. Le service est gratuit.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte durant toute la durée du jeu.

RESERVATION DE CRENEAU

- La réservation d'un créneau est obligatoire, par téléphone ou sur place. Il n'est possible de réserver qu'un seul créneau horaire à la fois dans la limite d'un par semaine.
- En cas de retard supérieur à 10 minutes, la réservation sera annulée et le créneau sera attribué à un autre usager.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Le choix des jeux est libre mais doit respecter les limitations d'âge légales mentionnées par la classification PEGI (sauf présentation d'une dérogation parentale mentionnant le ou les jeux autorisés).

- Des ateliers spécifiques de découverte seront organisés.
- L'utilisateur doit déposer sa carte d'adhérent en cours de validité pour se voir remettre une manette et un jeu par l'animateur. Ce dernier est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur le matériel.
- L'utilisateur n'est autorisé à changer qu'une fois de jeu durant le créneau, en s'adressant à l'animateur.
- L'utilisateur n'est pas autorisé à apporter ses propres jeux, ses propres manettes ou à se connecter avec son compte PSN, Xbox live et Nintendo.
- L'utilisateur peut sauvegarder sa progression, si le jeu le permet. La médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte des données.
- Pour des raisons de sécurité, la manette de jeu Wii doit être utilisée avec la dragonne.
- Le nombre de personnes présentes ne peut pas excéder 12 personnes dans la grande salle et 4 personnes dans la petite salle.

S'ENGAGER A RESPECTER LE MATERIEL ET LES AUTRES USAGERS

- La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.
- L'animateur pourra mettre fin à la session en cas de comportement excessif (bruit, détérioration de matériel, etc.) ou de non-respect des règles de fonctionnement de l'espace « jeux vidéo ». En cas de problème récurrent, l'utilisateur peut être exclu temporairement ou définitivement du service.

Charte rédigée le 20/01/2016

Nom – Prénom du joueur : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

N° de carte : _____

Sexe : H F

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de cette charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et je m'engage à les respecter.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) : _____

(nom et prénom du parent ou du représentant légal)

Autorise le mineur ci-dessus à utiliser l'espace Jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et déclare avoir pris connaissance de la présente charte et du règlement intérieur.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

par courrier : Médiathèque Jean Jeukens – Château de Marbeaumont – 74 rue de Saint-Mihiel – 55000 BAR-LE-DUC

par mail : mediatheque@meusegrandsud.fr

Renseignements : ☎ 03.29.79.09.38 - <http://mediatheque.meusegrandsud.fr>

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUX VIDEO

La présente charte précise les conditions générales d'utilisation de l'espace « Jeux vidéo » de la médiathèque ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

L'espace « jeux vidéo » est composé de 5 consoles de jeu (2 Playstation 4, 2 Xbox One et une WiiU) réparties dans deux salles. La liste des jeux est accessible depuis la page dédiée de notre site internet : <http://mediatheque.meusegrandsud.fr/EXPLOITATION/media-jeuvideo-1.aspx>

CONDITIONS D'ACCES :

OUVERTURES

- Le service « jeux vidéo » est ouvert pendant la période scolaire aux horaires suivants :
 - o Mercredi – Samedi : 12h45 à 16h45
- Pendant les vacances scolaires (hors été *), il est ouvert aux horaires suivants :
 - o Mardi – Jeudi – Vendredi : 13h45 à 17h45
 - o Mercredi – Samedi : 10h45 à 12h45 et 13h45 à 16h45

** Un planning spécifique pour les vacances d'été sera communiqué sur le site de la médiathèque.*
- La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité.

ABONNEMENT

- L'accès aux salles de jeux est réservé aux adhérents de la médiathèque Jean Jeukens, sur présentation d'une carte individuelle à jour. Le service est soumis à l'acceptation du règlement intérieur de la médiathèque. Le service est gratuit.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte durant toute la durée du jeu.

RESERVATION DE CRENEAU

- La réservation d'un créneau est obligatoire, par téléphone ou sur place. Il n'est possible de réserver qu'un seul créneau horaire à la fois dans la limite d'un par semaine.
- En cas de retard supérieur à 10 minutes, la réservation sera annulée et le créneau sera attribué à un autre usager.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Le choix des jeux est libre mais doit respecter les limitations d'âge légales mentionnées par la classification PEGI (sauf présentation d'une dérogation parentale mentionnant le ou les jeux autorisés).

- Des ateliers spécifiques de découverte seront organisés.
- L'utilisateur doit déposer sa carte d'adhérent en cours de validité pour se voir remettre une manette et un jeu par l'animateur. Ce dernier est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur le matériel.
- L'utilisateur n'est autorisé à changer qu'une fois de jeu durant le créneau, en s'adressant à l'animateur.
- L'utilisateur n'est pas autorisé à apporter ses propres jeux, ses propres manettes ou à se connecter avec son compte PSN, Xbox live et Nintendo.
- L'utilisateur peut sauvegarder sa progression, si le jeu le permet. La médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte des données.
- Pour des raisons de sécurité, la manette de jeu Wii doit être utilisée avec la dragonne.
- Le nombre de personnes présentes ne peut pas excéder 12 personnes dans la grande salle et 4 personnes dans la petite salle.

S'ENGAGER A RESPECTER LE MATERIEL ET LES AUTRES USAGERS

- La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.
- L'animateur pourra mettre fin à la session en cas de comportement excessif (bruit, détérioration de matériel, etc.) ou de non-respect des règles de fonctionnement de l'espace « jeux vidéo ». En cas de problème récurrent, l'utilisateur peut être exclu temporairement ou définitivement du service.

Charte rédigée le 20/01/2016

Nom – Prénom du joueur : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

N° de carte : _____

Sexe : H F

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de cette charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et je m'engage à les respecter.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) : _____

(nom et prénom du parent ou du représentant légal)

Autorise le mineur ci-dessus à utiliser l'espace Jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et déclare avoir pris connaissance de la présente charte et du règlement intérieur.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

par courrier : Médiathèque Jean Jeukens – Château de Marbeaumont – 74 rue de Saint-Mihiel – 55000 BAR-LE-DUC

par mail : mediatheque@meusegrandsud.fr

Renseignements : ☎ 03.29.79.09.38 - <http://mediatheque.meusegrandsud.fr>

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUX VIDEO

La présente charte précise les conditions générales d'utilisation de l'espace « Jeux vidéo » de la médiathèque ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

L'espace « jeux vidéo » est composé de 5 consoles de jeu (2 Playstation 4, 2 Xbox One et une WiiU) réparties dans deux salles. La liste des jeux est accessible depuis la page dédiée de notre site internet : <http://mediatheque.meusegrandsud.fr/EXPLOITATION/media-jeuvideo-1.aspx>

CONDITIONS D'ACCES :

OUVERTURES

- Le service « jeux vidéo » est ouvert pendant la période scolaire aux horaires suivants :
 - o Mercredi – Samedi : 12h45 à 16h45
- Pendant les vacances scolaires (hors été *), il est ouvert aux horaires suivants :
 - o Mardi – Jeudi – Vendredi : 13h45 à 17h45
 - o Mercredi – Samedi : 10h45 à 12h45 et 13h45 à 16h45

** Un planning spécifique pour les vacances d'été sera communiqué sur le site de la médiathèque.*
- La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité.

ABONNEMENT

- L'accès aux salles de jeux est réservé aux adhérents de la médiathèque Jean Jeukens, sur présentation d'une carte individuelle à jour. Le service est soumis à l'acceptation du règlement intérieur de la médiathèque. Le service est gratuit.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte durant toute la durée du jeu.

RESERVATION DE CRENEAU

- La réservation d'un créneau est obligatoire, par téléphone ou sur place. Il n'est possible de réserver qu'un seul créneau horaire à la fois dans la limite d'un par semaine.
- En cas de retard supérieur à 10 minutes, la réservation sera annulée et le créneau sera attribué à un autre usager.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Le choix des jeux est libre mais doit respecter les limitations d'âge légales mentionnées par la classification PEGI (sauf présentation d'une dérogation parentale mentionnant le ou les jeux autorisés).

- Des ateliers spécifiques de découverte seront organisés.
- L'utilisateur doit déposer sa carte d'adhérent en cours de validité pour se voir remettre une manette et un jeu par l'animateur. Ce dernier est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur le matériel.
- L'utilisateur n'est autorisé à changer qu'une fois de jeu durant le créneau, en s'adressant à l'animateur.
- L'utilisateur n'est pas autorisé à apporter ses propres jeux, ses propres manettes ou à se connecter avec son compte PSN, Xbox live et Nintendo.
- L'utilisateur peut sauvegarder sa progression, si le jeu le permet. La médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte des données.
- Pour des raisons de sécurité, la manette de jeu Wii doit être utilisée avec la dragonne.
- Le nombre de personnes présentes ne peut pas excéder 12 personnes dans la grande salle et 4 personnes dans la petite salle.

S'ENGAGER A RESPECTER LE MATERIEL ET LES AUTRES USAGERS

- La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.
- L'animateur pourra mettre fin à la session en cas de comportement excessif (bruit, détérioration de matériel, etc.) ou de non-respect des règles de fonctionnement de l'espace « jeux vidéo ». En cas de problème récurrent, l'utilisateur peut être exclu temporairement ou définitivement du service.

Charte rédigée le 20/01/2016

Nom – Prénom du joueur : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

N° de carte : _____

Sexe : H F

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de cette charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et je m'engage à les respecter.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) : _____

(nom et prénom du parent ou du représentant légal)

Autorise le mineur ci-dessus à utiliser l'espace Jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et déclare avoir pris connaissance de la présente charte et du règlement intérieur.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

par courrier : Médiathèque Jean Jeukens – Château de Marbeaumont – 74 rue de Saint-Mihiel – 55000 BAR-LE-DUC

par mail : mediatheque@meusegrandsud.fr

Renseignements : ☎ 03.29.79.09.38 - <http://mediatheque.meusegrandsud.fr>

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUX VIDEO

La présente charte précise les conditions générales d'utilisation de l'espace « Jeux vidéo » de la médiathèque ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

L'espace « jeux vidéo » est composé de 5 consoles de jeu (2 Playstation 4, 2 Xbox One et une WiiU) réparties dans deux salles. La liste des jeux est accessible depuis la page dédiée de notre site internet : <http://mediatheque.meusegrandsud.fr/EXPLOITATION/media-jeuvideo-1.aspx>

CONDITIONS D'ACCES :

OUVERTURES

- Le service « jeux vidéo » est ouvert pendant la période scolaire aux horaires suivants :
 - o Mercredi – Samedi : 12h45 à 16h45
- Pendant les vacances scolaires (hors été *), il est ouvert aux horaires suivants :
 - o Mardi – Jeudi – Vendredi : 13h45 à 17h45
 - o Mercredi – Samedi : 10h45 à 12h45 et 13h45 à 16h45

** Un planning spécifique pour les vacances d'été sera communiqué sur le site de la médiathèque.*
- La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité.

ABONNEMENT

- L'accès aux salles de jeux est réservé aux adhérents de la médiathèque Jean Jeukens, sur présentation d'une carte individuelle à jour. Le service est soumis à l'acceptation du règlement intérieur de la médiathèque. Le service est gratuit.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte durant toute la durée du jeu.

RESERVATION DE CRENEAU

- La réservation d'un créneau est obligatoire, par téléphone ou sur place. Il n'est possible de réserver qu'un seul créneau horaire à la fois dans la limite d'un par semaine.
- En cas de retard supérieur à 10 minutes, la réservation sera annulée et le créneau sera attribué à un autre usager.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Le choix des jeux est libre mais doit respecter les limitations d'âge légales mentionnées par la classification PEGI (sauf présentation d'une dérogation parentale mentionnant le ou les jeux autorisés).

- Des ateliers spécifiques de découverte seront organisés.
- L'utilisateur doit déposer sa carte d'adhérent en cours de validité pour se voir remettre une manette et un jeu par l'animateur. Ce dernier est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur le matériel.
- L'utilisateur n'est autorisé à changer qu'une fois de jeu durant le créneau, en s'adressant à l'animateur.
- L'utilisateur n'est pas autorisé à apporter ses propres jeux, ses propres manettes ou à se connecter avec son compte PSN, Xbox live et Nintendo.
- L'utilisateur peut sauvegarder sa progression, si le jeu le permet. La médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte des données.
- Pour des raisons de sécurité, la manette de jeu Wii doit être utilisée avec la dragonne.
- Le nombre de personnes présentes ne peut pas excéder 12 personnes dans la grande salle et 4 personnes dans la petite salle.

S'ENGAGER A RESPECTER LE MATERIEL ET LES AUTRES USAGERS

- La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.
- L'animateur pourra mettre fin à la session en cas de comportement excessif (bruit, détérioration de matériel, etc.) ou de non-respect des règles de fonctionnement de l'espace « jeux vidéo ». En cas de problème récurrent, l'utilisateur peut être exclu temporairement ou définitivement du service.

Charte rédigée le 20/01/2016

Nom – Prénom du joueur : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

N° de carte : _____

Sexe : H F

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de cette charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et je m'engage à les respecter.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) : _____

(nom et prénom du parent ou du représentant légal)

Autorise le mineur ci-dessus à utiliser l'espace Jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et déclare avoir pris connaissance de la présente charte et du règlement intérieur.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

par courrier : Médiathèque Jean Jeukens – Château de Marbeaumont – 74 rue de Saint-Mihiel – 55000 BAR-LE-DUC

par mail : mediatheque@meusegrandsud.fr

Renseignements : ☎ 03.29.79.09.38 - <http://mediatheque.meusegrandsud.fr>

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUX VIDEO

La présente charte précise les conditions générales d'utilisation de l'espace « Jeux vidéo » de la médiathèque ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

L'espace « jeux vidéo » est composé de 5 consoles de jeu (2 Playstation 4, 2 Xbox One et une WiiU) réparties dans deux salles. La liste des jeux est accessible depuis la page dédiée de notre site internet : <http://mediatheque.meusegrandsud.fr/EXPLOITATION/media-jeuvideo-1.aspx>

CONDITIONS D'ACCES :

OUVERTURES

- Le service « jeux vidéo » est ouvert pendant la période scolaire aux horaires suivants :
 - o Mercredi – Samedi : 12h45 à 16h45
- Pendant les vacances scolaires (hors été *), il est ouvert aux horaires suivants :
 - o Mardi – Jeudi – Vendredi : 13h45 à 17h45
 - o Mercredi – Samedi : 10h45 à 12h45 et 13h45 à 16h45

** Un planning spécifique pour les vacances d'été sera communiqué sur le site de la médiathèque.*
- La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité.

ABONNEMENT

- L'accès aux salles de jeux est réservé aux adhérents de la médiathèque Jean Jeukens, sur présentation d'une carte individuelle à jour. Le service est soumis à l'acceptation du règlement intérieur de la médiathèque. Le service est gratuit.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte durant toute la durée du jeu.

RESERVATION DE CRENEAU

- La réservation d'un créneau est obligatoire, par téléphone ou sur place. Il n'est possible de réserver qu'un seul créneau horaire à la fois dans la limite d'un par semaine.
- En cas de retard supérieur à 10 minutes, la réservation sera annulée et le créneau sera attribué à un autre usager.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Le choix des jeux est libre mais doit respecter les limitations d'âge légales mentionnées par la classification PEGI (sauf présentation d'une dérogation parentale mentionnant le ou les jeux autorisés).

- Des ateliers spécifiques de découverte seront organisés.
- L'utilisateur doit déposer sa carte d'adhérent en cours de validité pour se voir remettre une manette et un jeu par l'animateur. Ce dernier est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur le matériel.
- L'utilisateur n'est autorisé à changer qu'une fois de jeu durant le créneau, en s'adressant à l'animateur.
- L'utilisateur n'est pas autorisé à apporter ses propres jeux, ses propres manettes ou à se connecter avec son compte PSN, Xbox live et Nintendo.
- L'utilisateur peut sauvegarder sa progression, si le jeu le permet. La médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte des données.
- Pour des raisons de sécurité, la manette de jeu Wii doit être utilisée avec la dragonne.
- Le nombre de personnes présentes ne peut pas excéder 12 personnes dans la grande salle et 4 personnes dans la petite salle.

S'ENGAGER A RESPECTER LE MATERIEL ET LES AUTRES USAGERS

- La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.
- L'animateur pourra mettre fin à la session en cas de comportement excessif (bruit, détérioration de matériel, etc.) ou de non-respect des règles de fonctionnement de l'espace « jeux vidéo ». En cas de problème récurrent, l'utilisateur peut être exclu temporairement ou définitivement du service.

Charte rédigée le 20/01/2016

Nom – Prénom du joueur : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

N° de carte : _____

Sexe : H F

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de cette charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et je m'engage à les respecter.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) : _____

(nom et prénom du parent ou du représentant légal)

Autorise le mineur ci-dessus à utiliser l'espace Jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et déclare avoir pris connaissance de la présente charte et du règlement intérieur.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

par courrier : Médiathèque Jean Jeukens – Château de Marbeaumont – 74 rue de Saint-Mihiel – 55000 BAR-LE-DUC

par mail : mediatheque@meusegrandsud.fr

Renseignements : ☎ 03.29.79.09.38 - <http://mediatheque.meusegrandsud.fr>

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUX VIDEO

La présente charte précise les conditions générales d'utilisation de l'espace « Jeux vidéo » de la médiathèque ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

L'espace « jeux vidéo » est composé de 5 consoles de jeu (2 Playstation 4, 2 Xbox One et une WiiU) réparties dans deux salles. La liste des jeux est accessible depuis la page dédiée de notre site internet : <http://mediatheque.meusegrandsud.fr/EXPLOITATION/media-jeuvideo-1.aspx>

CONDITIONS D'ACCES :

OUVERTURES

- Le service « jeux vidéo » est ouvert pendant la période scolaire aux horaires suivants :
 - o Mercredi – Samedi : 12h45 à 16h45
- Pendant les vacances scolaires (hors été *), il est ouvert aux horaires suivants :
 - o Mardi – Jeudi – Vendredi : 13h45 à 17h45
 - o Mercredi – Samedi : 10h45 à 12h45 et 13h45 à 16h45

** Un planning spécifique pour les vacances d'été sera communiqué sur le site de la médiathèque.*
- La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité.

ABONNEMENT

- L'accès aux salles de jeux est réservé aux adhérents de la médiathèque Jean Jeukens, sur présentation d'une carte individuelle à jour. Le service est soumis à l'acceptation du règlement intérieur de la médiathèque. Le service est gratuit.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte durant toute la durée du jeu.

RESERVATION DE CRENEAU

- La réservation d'un créneau est obligatoire, par téléphone ou sur place. Il n'est possible de réserver qu'un seul créneau horaire à la fois dans la limite d'un par semaine.
- En cas de retard supérieur à 10 minutes, la réservation sera annulée et le créneau sera attribué à un autre usager.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Le choix des jeux est libre mais doit respecter les limitations d'âge légales mentionnées par la classification PEGI (sauf présentation d'une dérogation parentale mentionnant le ou les jeux autorisés).

- Des ateliers spécifiques de découverte seront organisés.
- L'utilisateur doit déposer sa carte d'adhérent en cours de validité pour se voir remettre une manette et un jeu par l'animateur. Ce dernier est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur le matériel.
- L'utilisateur n'est autorisé à changer qu'une fois de jeu durant le créneau, en s'adressant à l'animateur.
- L'utilisateur n'est pas autorisé à apporter ses propres jeux, ses propres manettes ou à se connecter avec son compte PSN, Xbox live et Nintendo.
- L'utilisateur peut sauvegarder sa progression, si le jeu le permet. La médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte des données.
- Pour des raisons de sécurité, la manette de jeu Wii doit être utilisée avec la dragonne.
- Le nombre de personnes présentes ne peut pas excéder 12 personnes dans la grande salle et 4 personnes dans la petite salle.

S'ENGAGER A RESPECTER LE MATERIEL ET LES AUTRES USAGERS

- La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.
- L'animateur pourra mettre fin à la session en cas de comportement excessif (bruit, détérioration de matériel, etc.) ou de non-respect des règles de fonctionnement de l'espace « jeux vidéo ». En cas de problème récurrent, l'utilisateur peut être exclu temporairement ou définitivement du service.

Charte rédigée le 20/01/2016

Nom – Prénom du joueur : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

N° de carte : _____

Sexe : H F

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de cette charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et je m'engage à les respecter.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) : _____

(nom et prénom du parent ou du représentant légal)

Autorise le mineur ci-dessus à utiliser l'espace Jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et déclare avoir pris connaissance de la présente charte et du règlement intérieur.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

par courrier : Médiathèque Jean Jeukens – Château de Marbeaumont – 74 rue de Saint-Mihiel – 55000 BAR-LE-DUC

par mail : mediatheque@meusegrandsud.fr

Renseignements : ☎ 03.29.79.09.38 - <http://mediatheque.meusegrandsud.fr>

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUX VIDEO

La présente charte précise les conditions générales d'utilisation de l'espace « Jeux vidéo » de la médiathèque ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

L'espace « jeux vidéo » est composé de 5 consoles de jeu (2 Playstation 4, 2 Xbox One et une WiiU) réparties dans deux salles. La liste des jeux est accessible depuis la page dédiée de notre site internet : <http://mediatheque.meusegrandsud.fr/EXPLOITATION/media-jeuvideo-1.aspx>

CONDITIONS D'ACCES :

OUVERTURES

- Le service « jeux vidéo » est ouvert pendant la période scolaire aux horaires suivants :
 - o Mercredi – Samedi : 12h45 à 16h45
- Pendant les vacances scolaires (hors été *), il est ouvert aux horaires suivants :
 - o Mardi – Jeudi – Vendredi : 13h45 à 17h45
 - o Mercredi – Samedi : 10h45 à 12h45 et 13h45 à 16h45

** Un planning spécifique pour les vacances d'été sera communiqué sur le site de la médiathèque.*
- La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité.

ABONNEMENT

- L'accès aux salles de jeux est réservé aux adhérents de la médiathèque Jean Jeukens, sur présentation d'une carte individuelle à jour. Le service est soumis à l'acceptation du règlement intérieur de la médiathèque. Le service est gratuit.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte durant toute la durée du jeu.

RESERVATION DE CRENEAU

- La réservation d'un créneau est obligatoire, par téléphone ou sur place. Il n'est possible de réserver qu'un seul créneau horaire à la fois dans la limite d'un par semaine.
- En cas de retard supérieur à 10 minutes, la réservation sera annulée et le créneau sera attribué à un autre usager.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Le choix des jeux est libre mais doit respecter les limitations d'âge légales mentionnées par la classification PEGI (sauf présentation d'une dérogation parentale mentionnant le ou les jeux autorisés).

- Des ateliers spécifiques de découverte seront organisés.
- L'utilisateur doit déposer sa carte d'adhérent en cours de validité pour se voir remettre une manette et un jeu par l'animateur. Ce dernier est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur le matériel.
- L'utilisateur n'est autorisé à changer qu'une fois de jeu durant le créneau, en s'adressant à l'animateur.
- L'utilisateur n'est pas autorisé à apporter ses propres jeux, ses propres manettes ou à se connecter avec son compte PSN, Xbox live et Nintendo.
- L'utilisateur peut sauvegarder sa progression, si le jeu le permet. La médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte des données.
- Pour des raisons de sécurité, la manette de jeu Wii doit être utilisée avec la dragonne.
- Le nombre de personnes présentes ne peut pas excéder 12 personnes dans la grande salle et 4 personnes dans la petite salle.

S'ENGAGER A RESPECTER LE MATERIEL ET LES AUTRES USAGERS

- La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.
- L'animateur pourra mettre fin à la session en cas de comportement excessif (bruit, détérioration de matériel, etc.) ou de non-respect des règles de fonctionnement de l'espace « jeux vidéo ». En cas de problème récurrent, l'utilisateur peut être exclu temporairement ou définitivement du service.

Charte rédigée le 20/01/2016

Nom – Prénom du joueur : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

N° de carte : _____

Sexe : H F

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de cette charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et je m'engage à les respecter.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) : _____

(nom et prénom du parent ou du représentant légal)

Autorise le mineur ci-dessus à utiliser l'espace Jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et déclare avoir pris connaissance de la présente charte et du règlement intérieur.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

par courrier : Médiathèque Jean Jeukens – Château de Marbeaumont – 74 rue de Saint-Mihiel – 55000 BAR-LE-DUC

par mail : mediatheque@meusegrandsud.fr

Renseignements : ☎ 03.29.79.09.38 - <http://mediatheque.meusegrandsud.fr>

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUX VIDEO

La présente charte précise les conditions générales d'utilisation de l'espace « Jeux vidéo » de la médiathèque ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

L'espace « jeux vidéo » est composé de 5 consoles de jeu (2 Playstation 4, 2 Xbox One et une WiiU) réparties dans deux salles. La liste des jeux est accessible depuis la page dédiée de notre site internet : <http://mediatheque.meusegrandsud.fr/EXPLOITATION/media-jeuvideo-1.aspx>

CONDITIONS D'ACCES :

OUVERTURES

- Le service « jeux vidéo » est ouvert pendant la période scolaire aux horaires suivants :
 - o Mercredi – Samedi : 12h45 à 16h45
- Pendant les vacances scolaires (hors été *), il est ouvert aux horaires suivants :
 - o Mardi – Jeudi – Vendredi : 13h45 à 17h45
 - o Mercredi – Samedi : 10h45 à 12h45 et 13h45 à 16h45

** Un planning spécifique pour les vacances d'été sera communiqué sur le site de la médiathèque.*
- La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité.

ABONNEMENT

- L'accès aux salles de jeux est réservé aux adhérents de la médiathèque Jean Jeukens, sur présentation d'une carte individuelle à jour. Le service est soumis à l'acceptation du règlement intérieur de la médiathèque. Le service est gratuit.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte durant toute la durée du jeu.

RESERVATION DE CRENEAU

- La réservation d'un créneau est obligatoire, par téléphone ou sur place. Il n'est possible de réserver qu'un seul créneau horaire à la fois dans la limite d'un par semaine.
- En cas de retard supérieur à 10 minutes, la réservation sera annulée et le créneau sera attribué à un autre usager.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Le choix des jeux est libre mais doit respecter les limitations d'âge légales mentionnées par la classification PEGI (sauf présentation d'une dérogation parentale mentionnant le ou les jeux autorisés).

- Des ateliers spécifiques de découverte seront organisés.
- L'utilisateur doit déposer sa carte d'adhérent en cours de validité pour se voir remettre une manette et un jeu par l'animateur. Ce dernier est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur le matériel.
- L'utilisateur n'est autorisé à changer qu'une fois de jeu durant le créneau, en s'adressant à l'animateur.
- L'utilisateur n'est pas autorisé à apporter ses propres jeux, ses propres manettes ou à se connecter avec son compte PSN, Xbox live et Nintendo.
- L'utilisateur peut sauvegarder sa progression, si le jeu le permet. La médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte des données.
- Pour des raisons de sécurité, la manette de jeu Wii doit être utilisée avec la dragonne.
- Le nombre de personnes présentes ne peut pas excéder 12 personnes dans la grande salle et 4 personnes dans la petite salle.

S'ENGAGER A RESPECTER LE MATERIEL ET LES AUTRES USAGERS

- La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.
- L'animateur pourra mettre fin à la session en cas de comportement excessif (bruit, détérioration de matériel, etc.) ou de non-respect des règles de fonctionnement de l'espace « jeux vidéo ». En cas de problème récurrent, l'utilisateur peut être exclu temporairement ou définitivement du service.

Charte rédigée le 20/01/2016

Nom – Prénom du joueur : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

N° de carte : _____

Sexe : H F

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de cette charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et je m'engage à les respecter.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) : _____

(nom et prénom du parent ou du représentant légal)

Autorise le mineur ci-dessus à utiliser l'espace Jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et déclare avoir pris connaissance de la présente charte et du règlement intérieur.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

par courrier : Médiathèque Jean Jeukens – Château de Marbeaumont – 74 rue de Saint-Mihiel – 55000 BAR-LE-DUC

par mail : mediatheque@meusegrandsud.fr

Renseignements : ☎ 03.29.79.09.38 - <http://mediatheque.meusegrandsud.fr>

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUX VIDEO

La présente charte précise les conditions générales d'utilisation de l'espace « Jeux vidéo » de la médiathèque ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

L'espace « jeux vidéo » est composé de 5 consoles de jeu (2 Playstation 4, 2 Xbox One et une WiiU) réparties dans deux salles. La liste des jeux est accessible depuis la page dédiée de notre site internet : <http://mediatheque.meusegrandsud.fr/EXPLOITATION/media-jeuvideo-1.aspx>

CONDITIONS D'ACCES :

OUVERTURES

- Le service « jeux vidéo » est ouvert pendant la période scolaire aux horaires suivants :
 - o Mercredi – Samedi : 12h45 à 16h45
- Pendant les vacances scolaires (hors été *), il est ouvert aux horaires suivants :
 - o Mardi – Jeudi – Vendredi : 13h45 à 17h45
 - o Mercredi – Samedi : 10h45 à 12h45 et 13h45 à 16h45

** Un planning spécifique pour les vacances d'été sera communiqué sur le site de la médiathèque.*
- La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité.

ABONNEMENT

- L'accès aux salles de jeux est réservé aux adhérents de la médiathèque Jean Jeukens, sur présentation d'une carte individuelle à jour. Le service est soumis à l'acceptation du règlement intérieur de la médiathèque. Le service est gratuit.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte durant toute la durée du jeu.

RESERVATION DE CRENEAU

- La réservation d'un créneau est obligatoire, par téléphone ou sur place. Il n'est possible de réserver qu'un seul créneau horaire à la fois dans la limite d'un par semaine.
- En cas de retard supérieur à 10 minutes, la réservation sera annulée et le créneau sera attribué à un autre usager.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Le choix des jeux est libre mais doit respecter les limitations d'âge légales mentionnées par la classification PEGI (sauf présentation d'une dérogation parentale mentionnant le ou les jeux autorisés).

- Des ateliers spécifiques de découverte seront organisés.
- L'utilisateur doit déposer sa carte d'adhérent en cours de validité pour se voir remettre une manette et un jeu par l'animateur. Ce dernier est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur le matériel.
- L'utilisateur n'est autorisé à changer qu'une fois de jeu durant le créneau, en s'adressant à l'animateur.
- L'utilisateur n'est pas autorisé à apporter ses propres jeux, ses propres manettes ou à se connecter avec son compte PSN, Xbox live et Nintendo.
- L'utilisateur peut sauvegarder sa progression, si le jeu le permet. La médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte des données.
- Pour des raisons de sécurité, la manette de jeu Wii doit être utilisée avec la dragonne.
- Le nombre de personnes présentes ne peut pas excéder 12 personnes dans la grande salle et 4 personnes dans la petite salle.

S'ENGAGER A RESPECTER LE MATERIEL ET LES AUTRES USAGERS

- La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.
- L'animateur pourra mettre fin à la session en cas de comportement excessif (bruit, détérioration de matériel, etc.) ou de non-respect des règles de fonctionnement de l'espace « jeux vidéo ». En cas de problème récurrent, l'utilisateur peut être exclu temporairement ou définitivement du service.

Charte rédigée le 20/01/2016

Nom – Prénom du joueur : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

N° de carte : _____

Sexe : H F

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de cette charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et je m'engage à les respecter.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) : _____

(nom et prénom du parent ou du représentant légal)

Autorise le mineur ci-dessus à utiliser l'espace Jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et déclare avoir pris connaissance de la présente charte et du règlement intérieur.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

par courrier : Médiathèque Jean Jeukens – Château de Marbeaumont – 74 rue de Saint-Mihiel – 55000 BAR-LE-DUC

par mail : mediatheque@meusegrandsud.fr

Renseignements : ☎ 03.29.79.09.38 - <http://mediatheque.meusegrandsud.fr>

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUX VIDEO

La présente charte précise les conditions générales d'utilisation de l'espace « Jeux vidéo » de la médiathèque ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

L'espace « jeux vidéo » est composé de 5 consoles de jeu (2 Playstation 4, 2 Xbox One et une WiiU) réparties dans deux salles. La liste des jeux est accessible depuis la page dédiée de notre site internet : <http://mediatheque.meusegrandsud.fr/EXPLOITATION/media-jeuvideo-1.aspx>

CONDITIONS D'ACCES :

OUVERTURES

- Le service « jeux vidéo » est ouvert pendant la période scolaire aux horaires suivants :
 - o Mercredi – Samedi : 12h45 à 16h45
- Pendant les vacances scolaires (hors été *), il est ouvert aux horaires suivants :
 - o Mardi – Jeudi – Vendredi : 13h45 à 17h45
 - o Mercredi – Samedi : 10h45 à 12h45 et 13h45 à 16h45

** Un planning spécifique pour les vacances d'été sera communiqué sur le site de la médiathèque.*
- La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité.

ABONNEMENT

- L'accès aux salles de jeux est réservé aux adhérents de la médiathèque Jean Jeukens, sur présentation d'une carte individuelle à jour. Le service est soumis à l'acceptation du règlement intérieur de la médiathèque. Le service est gratuit.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte durant toute la durée du jeu.

RESERVATION DE CRENEAU

- La réservation d'un créneau est obligatoire, par téléphone ou sur place. Il n'est possible de réserver qu'un seul créneau horaire à la fois dans la limite d'un par semaine.
- En cas de retard supérieur à 10 minutes, la réservation sera annulée et le créneau sera attribué à un autre usager.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Le choix des jeux est libre mais doit respecter les limitations d'âge légales mentionnées par la classification PEGI (sauf présentation d'une dérogation parentale mentionnant le ou les jeux autorisés).

- Des ateliers spécifiques de découverte seront organisés.
- L'utilisateur doit déposer sa carte d'adhérent en cours de validité pour se voir remettre une manette et un jeu par l'animateur. Ce dernier est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur le matériel.
- L'utilisateur n'est autorisé à changer qu'une fois de jeu durant le créneau, en s'adressant à l'animateur.
- L'utilisateur n'est pas autorisé à apporter ses propres jeux, ses propres manettes ou à se connecter avec son compte PSN, Xbox live et Nintendo.
- L'utilisateur peut sauvegarder sa progression, si le jeu le permet. La médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte des données.
- Pour des raisons de sécurité, la manette de jeu Wii doit être utilisée avec la dragonne.
- Le nombre de personnes présentes ne peut pas excéder 12 personnes dans la grande salle et 4 personnes dans la petite salle.

S'ENGAGER A RESPECTER LE MATERIEL ET LES AUTRES USAGERS

- La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.
- L'animateur pourra mettre fin à la session en cas de comportement excessif (bruit, détérioration de matériel, etc.) ou de non-respect des règles de fonctionnement de l'espace « jeux vidéo ». En cas de problème récurrent, l'utilisateur peut être exclu temporairement ou définitivement du service.

Charte rédigée le 20/01/2016

Nom – Prénom du joueur : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

N° de carte : _____

Sexe : H F

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de cette charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et je m'engage à les respecter.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) : _____

(nom et prénom du parent ou du représentant légal)

Autorise le mineur ci-dessus à utiliser l'espace Jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et déclare avoir pris connaissance de la présente charte et du règlement intérieur.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

par courrier : Médiathèque Jean Jeukens – Château de Marbeaumont – 74 rue de Saint-Mihiel – 55000 BAR-LE-DUC

par mail : mediatheque@meusegrandsud.fr

Renseignements : ☎ 03.29.79.09.38 - <http://mediatheque.meusegrandsud.fr>

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUX VIDEO

La présente charte précise les conditions générales d'utilisation de l'espace « Jeux vidéo » de la médiathèque ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

L'espace « jeux vidéo » est composé de 5 consoles de jeu (2 Playstation 4, 2 Xbox One et une WiiU) réparties dans deux salles. La liste des jeux est accessible depuis la page dédiée de notre site internet : <http://mediatheque.meusegrandsud.fr/EXPLOITATION/media-jeuvideo-1.aspx>

CONDITIONS D'ACCES :

OUVERTURES

- Le service « jeux vidéo » est ouvert pendant la période scolaire aux horaires suivants :
 - o Mercredi – Samedi : 12h45 à 16h45
- Pendant les vacances scolaires (hors été *), il est ouvert aux horaires suivants :
 - o Mardi – Jeudi – Vendredi : 13h45 à 17h45
 - o Mercredi – Samedi : 10h45 à 12h45 et 13h45 à 16h45

** Un planning spécifique pour les vacances d'été sera communiqué sur le site de la médiathèque.*
- La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité.

ABONNEMENT

- L'accès aux salles de jeux est réservé aux adhérents de la médiathèque Jean Jeukens, sur présentation d'une carte individuelle à jour. Le service est soumis à l'acceptation du règlement intérieur de la médiathèque. Le service est gratuit.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte durant toute la durée du jeu.

RESERVATION DE CRENEAU

- La réservation d'un créneau est obligatoire, par téléphone ou sur place. Il n'est possible de réserver qu'un seul créneau horaire à la fois dans la limite d'un par semaine.
- En cas de retard supérieur à 10 minutes, la réservation sera annulée et le créneau sera attribué à un autre usager.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Le choix des jeux est libre mais doit respecter les limitations d'âge légales mentionnées par la classification PEGI (sauf présentation d'une dérogation parentale mentionnant le ou les jeux autorisés).

- Des ateliers spécifiques de découverte seront organisés.
- L'utilisateur doit déposer sa carte d'adhérent en cours de validité pour se voir remettre une manette et un jeu par l'animateur. Ce dernier est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur le matériel.
- L'utilisateur n'est autorisé à changer qu'une fois de jeu durant le créneau, en s'adressant à l'animateur.
- L'utilisateur n'est pas autorisé à apporter ses propres jeux, ses propres manettes ou à se connecter avec son compte PSN, Xbox live et Nintendo.
- L'utilisateur peut sauvegarder sa progression, si le jeu le permet. La médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte des données.
- Pour des raisons de sécurité, la manette de jeu Wii doit être utilisée avec la dragonne.
- Le nombre de personnes présentes ne peut pas excéder 12 personnes dans la grande salle et 4 personnes dans la petite salle.

S'ENGAGER A RESPECTER LE MATERIEL ET LES AUTRES USAGERS

- La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.
- L'animateur pourra mettre fin à la session en cas de comportement excessif (bruit, détérioration de matériel, etc.) ou de non-respect des règles de fonctionnement de l'espace « jeux vidéo ». En cas de problème récurrent, l'utilisateur peut être exclu temporairement ou définitivement du service.

Charte rédigée le 20/01/2016

Nom – Prénom du joueur : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

N° de carte : _____

Sexe : H F

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de cette charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et je m'engage à les respecter.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) : _____

(nom et prénom du parent ou du représentant légal)

Autorise le mineur ci-dessus à utiliser l'espace Jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et déclare avoir pris connaissance de la présente charte et du règlement intérieur.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

par courrier : Médiathèque Jean Jeukens – Château de Marbeaumont – 74 rue de Saint-Mihiel – 55000 BAR-LE-DUC

par mail : mediatheque@meusegrandsud.fr

Renseignements : ☎ 03.29.79.09.38 - <http://mediatheque.meusegrandsud.fr>

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUX VIDEO

La présente charte précise les conditions générales d'utilisation de l'espace « Jeux vidéo » de la médiathèque ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

L'espace « jeux vidéo » est composé de 5 consoles de jeu (2 Playstation 4, 2 Xbox One et une WiiU) réparties dans deux salles. La liste des jeux est accessible depuis la page dédiée de notre site internet : <http://mediatheque.meusegrandsud.fr/EXPLOITATION/media-jeuvideo-1.aspx>

CONDITIONS D'ACCES :

OUVERTURES

- Le service « jeux vidéo » est ouvert pendant la période scolaire aux horaires suivants :
 - o Mercredi – Samedi : 12h45 à 16h45
- Pendant les vacances scolaires (hors été *), il est ouvert aux horaires suivants :
 - o Mardi – Jeudi – Vendredi : 13h45 à 17h45
 - o Mercredi – Samedi : 10h45 à 12h45 et 13h45 à 16h45

** Un planning spécifique pour les vacances d'été sera communiqué sur le site de la médiathèque.*
- La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité.

ABONNEMENT

- L'accès aux salles de jeux est réservé aux adhérents de la médiathèque Jean Jeukens, sur présentation d'une carte individuelle à jour. Le service est soumis à l'acceptation du règlement intérieur de la médiathèque. Le service est gratuit.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte durant toute la durée du jeu.

RESERVATION DE CRENEAU

- La réservation d'un créneau est obligatoire, par téléphone ou sur place. Il n'est possible de réserver qu'un seul créneau horaire à la fois dans la limite d'un par semaine.
- En cas de retard supérieur à 10 minutes, la réservation sera annulée et le créneau sera attribué à un autre usager.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Le choix des jeux est libre mais doit respecter les limitations d'âge légales mentionnées par la classification PEGI (sauf présentation d'une dérogation parentale mentionnant le ou les jeux autorisés).

par courrier : Médiathèque Jean Jeukens – Château de Marbeaumont – 74 rue de Saint-Mihiel – 55000 BAR-LE-DUC

par mail : mediatheque@meusegrandsud.fr

Renseignements : ☎ 03.29.79.09.38 - <http://mediatheque.meusegrandsud.fr>

- Des ateliers spécifiques de découverte seront organisés.
- L'utilisateur doit déposer sa carte d'adhérent en cours de validité pour se voir remettre une manette et un jeu par l'animateur. Ce dernier est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur le matériel.
- L'utilisateur n'est autorisé à changer qu'une fois de jeu durant le créneau, en s'adressant à l'animateur.
- L'utilisateur n'est pas autorisé à apporter ses propres jeux, ses propres manettes ou à se connecter avec son compte PSN, Xbox live et Nintendo.
- L'utilisateur peut sauvegarder sa progression, si le jeu le permet. La médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte des données.
- Pour des raisons de sécurité, la manette de jeu Wii doit être utilisée avec la dragonne.
- Le nombre de personnes présentes ne peut pas excéder 12 personnes dans la grande salle et 4 personnes dans la petite salle.

S'ENGAGER A RESPECTER LE MATERIEL ET LES AUTRES USAGERS

- La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.
- L'animateur pourra mettre fin à la session en cas de comportement excessif (bruit, détérioration de matériel, etc.) ou de non-respect des règles de fonctionnement de l'espace « jeux vidéo ». En cas de problème récurrent, l'utilisateur peut être exclu temporairement ou définitivement du service.

Charte rédigée le 20/01/2016

Nom – Prénom du joueur : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

N° de carte : _____

Sexe : H F

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de cette charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et je m'engage à les respecter.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) : _____

(nom et prénom du parent ou du représentant légal)

Autorise le mineur ci-dessus à utiliser l'espace Jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et déclare avoir pris connaissance de la présente charte et du règlement intérieur.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

par courrier : Médiathèque Jean Jeukens – Château de Marbeaumont – 74 rue de Saint-Mihiel – 55000 BAR-LE-DUC

par mail : mediatheque@meusegrandsud.fr

Renseignements : ☎ 03.29.79.09.38 - <http://mediatheque.meusegrandsud.fr>

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUX VIDEO

La présente charte précise les conditions générales d'utilisation de l'espace « Jeux vidéo » de la médiathèque ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

L'espace « jeux vidéo » est composé de 5 consoles de jeu (2 Playstation 4, 2 Xbox One et une WiiU) réparties dans deux salles. La liste des jeux est accessible depuis la page dédiée de notre site internet : <http://mediatheque.meusegrandsud.fr/EXPLOITATION/media-jeuvideo-1.aspx>

CONDITIONS D'ACCES :

OUVERTURES

- Le service « jeux vidéo » est ouvert pendant la période scolaire aux horaires suivants :
 - o Mercredi – Samedi : 12h45 à 16h45
- Pendant les vacances scolaires (hors été *), il est ouvert aux horaires suivants :
 - o Mardi – Jeudi – Vendredi : 13h45 à 17h45
 - o Mercredi – Samedi : 10h45 à 12h45 et 13h45 à 16h45

** Un planning spécifique pour les vacances d'été sera communiqué sur le site de la médiathèque.*
- La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité.

ABONNEMENT

- L'accès aux salles de jeux est réservé aux adhérents de la médiathèque Jean Jeukens, sur présentation d'une carte individuelle à jour. Le service est soumis à l'acceptation du règlement intérieur de la médiathèque. Le service est gratuit.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte durant toute la durée du jeu.

RESERVATION DE CRENEAU

- La réservation d'un créneau est obligatoire, par téléphone ou sur place. Il n'est possible de réserver qu'un seul créneau horaire à la fois dans la limite d'un par semaine.
- En cas de retard supérieur à 10 minutes, la réservation sera annulée et le créneau sera attribué à un autre usager.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Le choix des jeux est libre mais doit respecter les limitations d'âge légales mentionnées par la classification PEGI (sauf présentation d'une dérogation parentale mentionnant le ou les jeux autorisés).

- Des ateliers spécifiques de découverte seront organisés.
- L'utilisateur doit déposer sa carte d'adhérent en cours de validité pour se voir remettre une manette et un jeu par l'animateur. Ce dernier est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur le matériel.
- L'utilisateur n'est autorisé à changer qu'une fois de jeu durant le créneau, en s'adressant à l'animateur.
- L'utilisateur n'est pas autorisé à apporter ses propres jeux, ses propres manettes ou à se connecter avec son compte PSN, Xbox live et Nintendo.
- L'utilisateur peut sauvegarder sa progression, si le jeu le permet. La médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte des données.
- Pour des raisons de sécurité, la manette de jeu Wii doit être utilisée avec la dragonne.
- Le nombre de personnes présentes ne peut pas excéder 12 personnes dans la grande salle et 4 personnes dans la petite salle.

S'ENGAGER A RESPECTER LE MATERIEL ET LES AUTRES USAGERS

- La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.
- L'animateur pourra mettre fin à la session en cas de comportement excessif (bruit, détérioration de matériel, etc.) ou de non-respect des règles de fonctionnement de l'espace « jeux vidéo ». En cas de problème récurrent, l'utilisateur peut être exclu temporairement ou définitivement du service.

Charte rédigée le 20/01/2016

Nom – Prénom du joueur : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

N° de carte : _____

Sexe : H F

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de cette charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et je m'engage à les respecter.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) : _____

(nom et prénom du parent ou du représentant légal)

Autorise le mineur ci-dessus à utiliser l'espace Jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et déclare avoir pris connaissance de la présente charte et du règlement intérieur.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

par courrier : Médiathèque Jean Jeukens – Château de Marbeaumont – 74 rue de Saint-Mihiel – 55000 BAR-LE-DUC

par mail : mediatheque@meusegrandsud.fr

Renseignements : ☎ 03.29.79.09.38 - <http://mediatheque.meusegrandsud.fr>

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUX VIDEO

La présente charte précise les conditions générales d'utilisation de l'espace « Jeux vidéo » de la médiathèque ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

L'espace « jeux vidéo » est composé de 5 consoles de jeu (2 Playstation 4, 2 Xbox One et une WiiU) réparties dans deux salles. La liste des jeux est accessible depuis la page dédiée de notre site internet : <http://mediatheque.meusegrandsud.fr/EXPLOITATION/media-jeuvideo-1.aspx>

CONDITIONS D'ACCES :

OUVERTURES

- Le service « jeux vidéo » est ouvert pendant la période scolaire aux horaires suivants :
 - o Mercredi – Samedi : 12h45 à 16h45
- Pendant les vacances scolaires (hors été *), il est ouvert aux horaires suivants :
 - o Mardi – Jeudi – Vendredi : 13h45 à 17h45
 - o Mercredi – Samedi : 10h45 à 12h45 et 13h45 à 16h45

** Un planning spécifique pour les vacances d'été sera communiqué sur le site de la médiathèque.*
- La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité.

ABONNEMENT

- L'accès aux salles de jeux est réservé aux adhérents de la médiathèque Jean Jeukens, sur présentation d'une carte individuelle à jour. Le service est soumis à l'acceptation du règlement intérieur de la médiathèque. Le service est gratuit.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte durant toute la durée du jeu.

RESERVATION DE CRENEAU

- La réservation d'un créneau est obligatoire, par téléphone ou sur place. Il n'est possible de réserver qu'un seul créneau horaire à la fois dans la limite d'un par semaine.
- En cas de retard supérieur à 10 minutes, la réservation sera annulée et le créneau sera attribué à un autre usager.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Le choix des jeux est libre mais doit respecter les limitations d'âge légales mentionnées par la classification PEGI (sauf présentation d'une dérogation parentale mentionnant le ou les jeux autorisés).

- Des ateliers spécifiques de découverte seront organisés.
- L'utilisateur doit déposer sa carte d'adhérent en cours de validité pour se voir remettre une manette et un jeu par l'animateur. Ce dernier est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur le matériel.
- L'utilisateur n'est autorisé à changer qu'une fois de jeu durant le créneau, en s'adressant à l'animateur.
- L'utilisateur n'est pas autorisé à apporter ses propres jeux, ses propres manettes ou à se connecter avec son compte PSN, Xbox live et Nintendo.
- L'utilisateur peut sauvegarder sa progression, si le jeu le permet. La médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte des données.
- Pour des raisons de sécurité, la manette de jeu Wii doit être utilisée avec la dragonne.
- Le nombre de personnes présentes ne peut pas excéder 12 personnes dans la grande salle et 4 personnes dans la petite salle.

S'ENGAGER A RESPECTER LE MATERIEL ET LES AUTRES USAGERS

- La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.
- L'animateur pourra mettre fin à la session en cas de comportement excessif (bruit, détérioration de matériel, etc.) ou de non-respect des règles de fonctionnement de l'espace « jeux vidéo ». En cas de problème récurrent, l'utilisateur peut être exclu temporairement ou définitivement du service.

Charte rédigée le 20/01/2016

Nom – Prénom du joueur : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

N° de carte : _____

Sexe : H F

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de cette charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et je m'engage à les respecter.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) : _____

(nom et prénom du parent ou du représentant légal)

Autorise le mineur ci-dessus à utiliser l'espace Jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et déclare avoir pris connaissance de la présente charte et du règlement intérieur.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

par courrier : Médiathèque Jean Jeukens – Château de Marbeaumont – 74 rue de Saint-Mihiel – 55000 BAR-LE-DUC

par mail : mediatheque@meusegrandsud.fr

Renseignements : ☎ 03.29.79.09.38 - <http://mediatheque.meusegrandsud.fr>

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUX VIDEO

La présente charte précise les conditions générales d'utilisation de l'espace « Jeux vidéo » de la médiathèque ainsi que les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

L'espace « jeux vidéo » est composé de 5 consoles de jeu (2 Playstation 4, 2 Xbox One et une WiiU) réparties dans deux salles. La liste des jeux est accessible depuis la page dédiée de notre site internet : <http://mediatheque.meusegrandsud.fr/EXPLOITATION/media-jeuvideo-1.aspx>

CONDITIONS D'ACCES :

OUVERTURES

- Le service « jeux vidéo » est ouvert pendant la période scolaire aux horaires suivants :
 - o Mercredi – Samedi : 12h45 à 16h45
- Pendant les vacances scolaires (hors été *), il est ouvert aux horaires suivants :
 - o Mardi – Jeudi – Vendredi : 13h45 à 17h45
 - o Mercredi – Samedi : 10h45 à 12h45 et 13h45 à 16h45

** Un planning spécifique pour les vacances d'été sera communiqué sur le site de la médiathèque.*
- La médiathèque se réserve le droit de suspendre ce service en cas de nécessité.

ABONNEMENT

- L'accès aux salles de jeux est réservé aux adhérents de la médiathèque Jean Jeukens, sur présentation d'une carte individuelle à jour. Le service est soumis à l'acceptation du règlement intérieur de la médiathèque. Le service est gratuit.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte durant toute la durée du jeu.

RESERVATION DE CRENEAU

- La réservation d'un créneau est obligatoire, par téléphone ou sur place. Il n'est possible de réserver qu'un seul créneau horaire à la fois dans la limite d'un par semaine.
- En cas de retard supérieur à 10 minutes, la réservation sera annulée et le créneau sera attribué à un autre usager.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Le choix des jeux est libre mais doit respecter les limitations d'âge légales mentionnées par la classification PEGI (sauf présentation d'une dérogation parentale mentionnant le ou les jeux autorisés).

- Des ateliers spécifiques de découverte seront organisés.
- L'utilisateur doit déposer sa carte d'adhérent en cours de validité pour se voir remettre une manette et un jeu par l'animateur. Ce dernier est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur le matériel.
- L'utilisateur n'est autorisé à changer qu'une fois de jeu durant le créneau, en s'adressant à l'animateur.
- L'utilisateur n'est pas autorisé à apporter ses propres jeux, ses propres manettes ou à se connecter avec son compte PSN, Xbox live et Nintendo.
- L'utilisateur peut sauvegarder sa progression, si le jeu le permet. La médiathèque ne peut être tenue responsable de la perte des données.
- Pour des raisons de sécurité, la manette de jeu Wii doit être utilisée avec la dragonne.
- Le nombre de personnes présentes ne peut pas excéder 12 personnes dans la grande salle et 4 personnes dans la petite salle.

S'ENGAGER A RESPECTER LE MATERIEL ET LES AUTRES USAGERS

- La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra le remplacer ou le rembourser au prix d'achat.
- L'animateur pourra mettre fin à la session en cas de comportement excessif (bruit, détérioration de matériel, etc.) ou de non-respect des règles de fonctionnement de l'espace « jeux vidéo ». En cas de problème récurrent, l'utilisateur peut être exclu temporairement ou définitivement du service.

Charte rédigée le 20/01/2016

Nom – Prénom du joueur : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

N° de carte : _____

Sexe : H F

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de cette charte d'utilisation de l'espace jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et je m'engage à les respecter.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) : _____

(nom et prénom du parent ou du représentant légal)

Autorise le mineur ci-dessus à utiliser l'espace Jeux vidéo de la médiathèque Jean Jeukens et déclare avoir pris connaissance de la présente charte et du règlement intérieur.

à _____ Le __ / __ / ____

Signature :

par courrier : Médiathèque Jean Jeukens – Château de Marbeaumont – 74 rue de Saint-Mihiel – 55000 BAR-LE-DUC

par mail : mediatheque@meusegrandsud.fr

Renseignements : ☎ 03.29.79.09.38 - <http://mediatheque.meusegrandsud.fr>